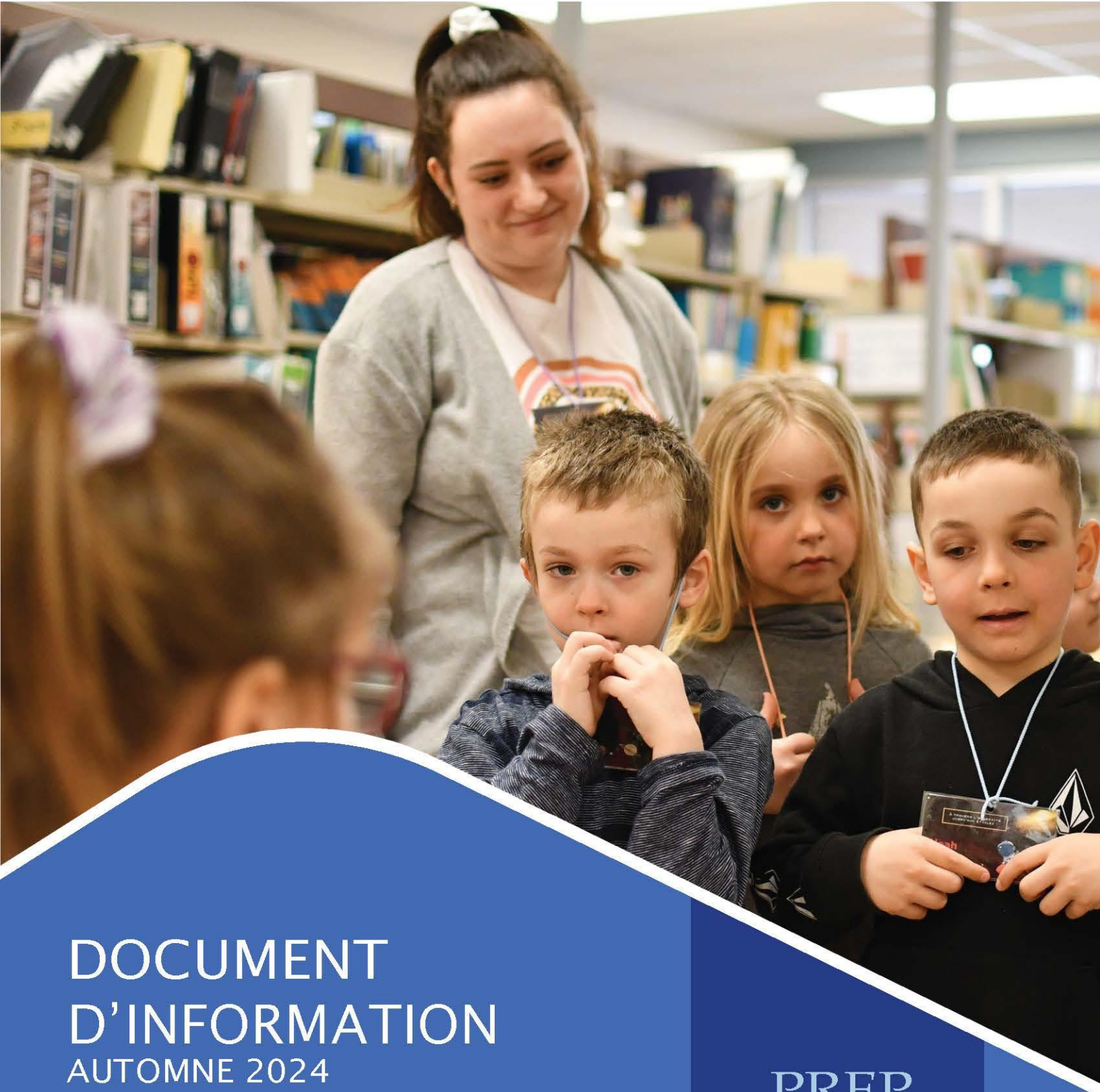

DOCUMENT D'INFORMATION

AUTOMNE 2024

Baccalauréat en *éducation* préscolaire et en enseignement primaire

PREP

programme

7687

UQAR

Conception de la page couverture : Mireille Desgagnés, Designer graphique, Services des communications - UQAR

Table des matières

SECTION I - **4**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME BÉPEP **5**

CONDITIONS D'ADMISSION DU PROGRAMME EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (7687) **8**

TECFÉE ET MESURES DE SOUTIEN 9

PROGRAMME DE FORMATION **11**

VISION GLOBALE DU PROGRAMME 11
AXES DE LA FORMATION 12

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES À DÉVELOPPER **15**

GRILLE DE CHEMINEMENT (RIMOUSKI ET LÉVIS) 28
GRILLE DE CHEMINEMENT (BEAUCE) 29
SCHÉMA DES 4 ANS DU BÉPEP 30

DESCRIPTION DES COURS HORS PROGRAMME **49**

PRÉCISIONS SUR LES STAGES **53**

RÈGLES DE CHEMINEMENT 53
COURS SOUS LA FORME DE TUTORAT EN FORMATION PRATIQUE 53
RÈGLES DE CHEMINEMENT RELATIVES À LA POURSUITE DES STAGES III ET IV 54
STAGE III 54
STAGE IV 54
PRÉPARATION À L'EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS (TECFEE) 54
DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE À LA SUITE DE L'EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS 55
CONSULTATION DE L'EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS 55
ÉCHÉANCE POUR LA RÉUSSITE DE L'EXAMEN DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS 55
SUSPENSION AU DROIT À L'INSCRIPTION 56

MESURES SPÉCIALES D'ENCADREMENT **57**

MODULE EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE **59**

LES PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU MODULE À L'ÉGARD DES PROGRAMMES SONT : 59
LES RESPONSABILITÉS DU MODULE À L'ÉGARD DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS SONT : 59
LE CONSEIL DE MODULE PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE SE COMPOSE DE QUATORZE MEMBRES : 59

ACTIVITÉS MODULAIRES **61**

PLAN DE COURS **62**

L'UTILISATION DU PLAN DE COURS 62

PLAGIAT ET FRAUDE **64**

COMITÉ DE DISCIPLINE 64
COMPOSITION DU COMITÉ DE DISCIPLINE 64
PROCÉDURE DU COMITÉ DE DISCIPLINE 64
SANCTIONS 64

DISPOSITIONS GÉNÉRALES 65
PLAGIER C'EST NUL! – HALTE AU PLAGIAT ET AU COPIAGE 65
LES FORMES ET LES CAUSES DU PLAGIAT 65
APPRÉCIATION ÉTUDIANTE DE L'ENSEIGNEMENT 66
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES 67

SECTION I - PRÉSENTATION DU PROGRAMME BÉPEP

Programme d'études 7687

Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

CE QUE VOUS RECHERCHEZ…

Enseigner, c'est cheminer avec les élèves dans leurs apprentissages et c'est partager leurs découvertes. Guider les élèves du préscolaire et du primaire dans leurs premiers apprentissages scolaires, c'est leur permettre de cultiver le goût d'apprendre pour la vie.

Vous désirez faire une différence dans le parcours scolaire des enfants? Vous avez le goût de vous investir dans leur éducation? Vous croyez dans leur capacité d'apprendre, dans leurs aptitudes et leur potentiel? Vous voulez les motiver, éveiller leur intérêt pour la lecture, l'écriture, les mathématiques, les sciences et tous les autres domaines d'apprentissage? Vous souhaitez travailler en équipe? Vous aspirez à relever des défis pédagogiques? Vous voulez être à l'avant-scène des innovations pédagogiques? **Alors, vous êtes au bon endroit!**

CE QUE NOUS OFFRONS…

L'UQAR vous propose un défi passionnant : le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire! Cette formation vous permettra d'acquérir la maîtrise de l'intervention pédagogique vous permettant de prendre en charge une classe d'élèves et de favoriser leur réussite dans les différentes sphères d'apprentissage prévues pour leur âge, tant au préscolaire qu'au primaire. La formation en éducation préscolaire et en enseignement primaire vous permettra également de développer les habiletés essentielles pour assurer un enseignement de qualité, puisqu'elle repose sur des principes éducatifs et des fondements pédagogiques solides.

Accessibilité…

Le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire est offert à Rimouski et à Lévis[1]. L'admission à ce programme n'est accessible qu'au trimestre d'automne.

Milieux de travail de nos diplômés

- Établissements d'enseignement (préscolaire et primaire) publics et privés
- Centres de la petite enfance
- Entreprises de services éducatifs (aide aux devoirs, enseignement privé individuel, etc.)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Centres de services scolaires (professionnel)
- Organismes communautaires
- Maisons d'éditions scolaires
- Etc.

Module Préscolaire-primaire -PREP

RIMOUSKI : **Université du Québec à Rimouski**
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Téléphone : 418 723-1986, poste 1692
Téléphone (sans frais) : 1 800 511-3382, poste 1692
prep-rimouski@uqar.ca

LÉVIS : **Université du Québec à Rimouski**
Campus de Lévis
1595, boulevard Alphonse-Desjardins
Lévis (Québec) G6V 0A6
Téléphone : 418 833-8800, poste 3260
Téléphone (sans frais) : 1 800-463-4712, poste 3260
prep_levis@uqar.ca

[1] Depuis l'automne 2020, il est aussi décentralisé au Centre universitaire des Appalaches (CUA) à Saint-Georges de Beauce.

Responsables du placement des stagiaires :

Rimouski: **Sophie Morin, agente de stage (Module PREP)**
418 723-1986, poste 1690 (1 800 511-3382, poste 1690)
sophie_morin@uqar.ca

Lévis : **Karine Brousseau, agente de stage (Module PREP)**
418 833-8800, poste 3249 (1 800 463-4712, poste 3249)
karine_brousseau@uqar.ca

Beauce : **Marie-Hélène Duguay (Module PREP)**
marie-helene_duguay02@uqar.ca

Responsables de la formation pratique :

Rimouski : **Émilie Morin, professeure (Module PREP)**
emilie_morin02@uqar.ca

Lévis : **Martin Blouin, professeur (Module PREP)**
martin_blouin@uqar.ca

Responsables de l'organisation des activités de formation à l'intention des enseignantes associées et des enseignants associés (EA) :

Rimouski : **Sophie Morin (Modules PREP, EASS et ES)**
418 723-1986, poste 1690 (1 800 511-3382, poste 1690)
sophie_morin@uqar.ca

Lévis : **Karine Brousseau (Modules PREP et EASS)**
418 833-8800, poste 3249 (1 800 463-4712, poste 3249)
karine_brousseau@uqar.ca

Conditions d’admission du programme en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687)

Admission sur la BASE COLLÉGIALE

Être titulaire d’un diplôme d’études collégiales (DEC) ou l’équivalent et avoir obtenu une cote de rendement au collégial minimale de 22.

Les étudiantes et les étudiants présentant une cote R entre 20 et 22 devront fournir une lettre de motivation en lien avec les études en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Si cela s’avère nécessaire, ils seront également soumis à une entrevue qui déterminera leur admissibilité.

Ou

Admission sur la BASE EXPÉRIENCE

Posséder des connaissances appropriées, avoir une expérience pertinente d’au moins 6 mois (900h) dans une institution reconnue (scolaire ou autre) qui œuvre auprès d'enfants d'âge préscolaire ou primaire. L'expérience de travail doit avoir un lien avec l'intention de devenir enseignant.

La candidate ou le candidat devra transmettre :

- Les relevés de notes des études antérieures;
- Une lettre de motivation à se diriger vers la profession enseignante au préscolaire et au primaire et entreprendre des études universitaires;
- Un curriculum vitæ faisant état des expériences de travail connexes au domaine d'études et accompagné des attestations pertinentes;
- L’expérience exigée doit être attestée par l'employeur ou le responsable de l’organisme. Cette attestation, écrite par une personne responsable devra contenir la durée du travail (le nombre d'heures), la nature des fonctions et des tâches réalisées ainsi qu'une appréciation globale du travail.

Sur cette base d’admission, les responsables du module évaluent le dossier et pourront, au besoin, solliciter une rencontre.

Ou

Admission sur la BASE ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi un minimum de 15 crédits de niveau universitaire en éducation avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3 au moment du dépôt de la demande d'admission.

Ou

Avoir réussi au moins trente crédits de cours universitaires dans un même programme au moment du dépôt de la demande d'admission.

Ou

Admission sur la BASE ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d’un diplôme équivalent à un diplôme d’études collégiales et avoir obtenu une moyenne de 12/20.

Exigences en français

Toutes les candidates et tous les candidats, peu importe leur base d'admission, doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique relative à la maîtrise du français au premier cycle de l'Université du Québec à Rimouski avant leur première inscription au programme.

Remarque pour toutes les bases d'admission

Les étudiantes et les étudiants qui se verront accorder des reconnaissances d'acquis pour certains cours du programme ne pourront raccourcir la durée totale de leurs études qui est établie à quatre ans, soit un stage par année universitaire.

Il est également à noter qu'aucun stage réalisé dans un autre programme ne peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis et qu'aucune expérience d'enseignement ne peut être considérée équivalente à un stage du programme.

Mesures particulières du programme

Les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur ont décidé que les étudiantes et les étudiants en enseignement devaient réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir le brevet d'enseignement. Cette mesure a été prise afin d'assurer que toute future enseignante et tout futur enseignant maîtrise le français écrit. Les étudiantes et les étudiants doivent conséquemment réussir ce test avant la fin du trimestre 5 pour s'inscrire au cours STG39023.

TECFÉE et MESURES DE SOUTIEN

Pour bonifier le développement de la compétence en français, un cours obligatoire de Fondements en communication écrite et orale pour l'enseignement est offert dès le premier trimestre de formation. Bien qu'il puisse contribuer à la réussite du TECFÉE, ce cours n'a toutefois pas une visée première d'accompagner les étudiantes et les étudiants dans la passation de cette épreuve. Il permet plutôt de renforcer l'importance accordée à la qualité de langue, exprimée tant oralement qu'à l'écrit.

En parallèle, des activités d'évaluation formative recourant entre autres à l'utilisation d'ÉPIGRAM comme outil diagnostic, tout comme des ateliers préparatoires au TECFÉE, sont offerts dès le premier trimestre, aux étudiantes et aux étudiants, et ce, en collaboration avec les Centres d'aide à la réussite (CAR) sur chacun des campus. Les étudiantes et les étudiants sont invités à s'engager le plus tôt possible dans une démarche autonome de prise en charge de leur formation à l'égard des hautes exigences en français liés à leur choix de carrière.

Pour étoffer davantage le soutien accordé au développement des compétences en français, les étudiantes et les étudiants peuvent aussi poursuivre les cours hors programme suivants : SCE10424 *Maîtrise des savoirs essentiels en français écrit* ; SCE12413 A*pprofondissement des connaissances en grammaire française*; SCE13413 *Rédaction et révision de textes*. La réussite de ces trois cours de perfectionnement en français mène à l'obtention d'une Attestation d'un programme de premier cycle.

Par ailleurs, il est possible de consulter le site Internet du CÉFRANC pour télécharger les guides préparatoires au TECFÉE et le portail du Centre d'aide à la réussite (CAR) pour trouver de multiples ressources de préparation à ce test. Les directives du TECFÉE sont entre autres énoncées sur le site du CAR dans la section « Informations diverses au sujet du TECFÉE et conditions de cheminement qui y sont rattachées ».

Le présent guide comporte également une section avec des informations diverses au sujet du TECFÉE et des conditions de cheminement qui y sont rattachées.

Programme de formation

Depuis plusieurs années, la formation des enseignantes et des enseignants fait l'objet d'une préoccupation importante de la part des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), afin d'accroître la qualité des services assurés dans les écoles et d'augmenter la réussite scolaire des élèves.

Ce programme vise à :

- Développer chez les étudiantes et les étudiants les compétences professionnelles en enseignement requises pour être en mesure d'offrir les services éducatifs attendus au programme de formation de l'école québécoise pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
- Qualifier, au terme de sa formation de 121 crédits, la diplômée ou le diplômé pour l'obtention du brevet d'enseignement;
- Permettre également aux étudiantes et aux étudiants d'accéder aux programmes d'études de deuxième cycle dans le domaine des sciences de l'éducation.

Plus spécifiquement, il poursuit les objectifs suivants:

- offrir une formation liant théorie-pratique menant à l'exercice d'une pratique enseignante réflexive en contexte d'hétérogénéité des classes et en soutien à la réussite et au bien-être des élèves;
- offrir aux étudiantes et aux étudiants la possibilité d'acquérir un ensemble de savoirs formels, de savoirs d'expérience et d'attitudes dans le développement d'une pratique enseignante arrimée aux enjeux éducatifs et à la recherche en sciences de l'éducation;
- soutenir le développement de l'identité professionnelle par la maitrise progressive des compétences professionnelles requises dans l'exercice de la profession;
- jeter les bases d'un développement professionnel continu favorisant un engagement à cet égard, dans et au-delà de la formation initiale.

Vision globale du programme

Le programme du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BÉPEP) prend appui sur les orientations proposées par le MEES, sur les particularités et les besoins de la population étudiante que l'UQAR accueille et sur les attentes des milieux scolaires qu'elle dessert. Dans un contexte d'approche-programme et à travers l'ensemble des activités de formation qu'il propose, ce programme s'articule autour du développement des 13 compétences professionnelles prescrites dans les programmes de formation à l'enseignement. L'ensemble de ces compétences professionnelles sont prises en compte dans le cadre d'une mise en relation continue et recherchée de savoirs théoriques et d'applications pratiques.

Suivant les orientations proposées par le MEES pour la formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, la vision globale du programme se construit autour des enjeux éducatifs et sociaux du 21e siècle et en fonction de cinq axes de formation : **1) la culture et la langue comme fondement de l'éducation et de l'enseignement; 2) les exigences en matière de français; 3) la professionnalisation; 4) la dimension relationnelle de l'agir enseignant et 5) la collaboration.**

À l'intérieur d'un cadre qui favorise la prise en charge de leur propre formation par des démarches de responsabilisation, d'autonomie, et de collaboration, les futures enseignantes et futurs enseignants s'engagent dans un projet de formation initiale, première étape d'un projet de professionnalisation et de formation continue.

L'appropriation des principes à la base de l'enseignement est fondamentale à la formation visée, chacune et chacun devant apprendre à agir pour l'éducation et l'apprentissage des élèves, de manière autonome en fonction des caractéristiques des situations qui se présentent et en fondant son enseignement sur l'état actuel des connaissances. Pour bien former aux connaissances à la base de l'acte d'enseigner, une attention toute particulière est portée aux connaissances liées aux élèves et à l'apprentissage, aux disciplines et au programme d'études et aux stratégies didactiques et pédagogiques.

L'ensemble de cette vision de formation est soutenu par une équipe-programme qui travaille en étroite collaboration et propose une formation cohérente.

Axes de la formation :

Formation axée sur :

- **La culture et la langue comme fondement de l'éducation et de l'enseignement**

Les enseignantes et enseignants en éducation préscolaire et en enseignement primaire, qui interviennent auprès d'enfants et d'élèves en situation de développement, doivent posséder **une solide culture générale et** une **excellente maîtrise de la langue écrite et orale.** C'est à cette condition qui leur est possible de véritablement jouer pleinement leurs rôles de modèle (figure de référence) à l'égard de la langue et leur rôle de médiatrice ou médiateur d'objet de culture. Dans cette perspective, le présent programme est pensé de manière à créer un rapport positif à la langue et à la culture, à stimuler la curiosité intellectuelle et l'acquisition de connaissances variées, à favoriser le développement du jugement critique et à sensibiliser les futures enseignantes et les futurs enseignants à leurs rôles à l'égard de la culture et de la langue.

Par un approfondissement progressif des disciplines à enseigner, avec une attention toute particulière accordée aux savoirs essentiels et fondements en **français et en mathématiques** en première année de formation, les étudiantes et les étudiants peuvent acquérir différents objets de culture et approfondir les connaissances reliés à chaque domaine d'apprentissage prévu au programme de formation de l'école québécoise (le domaine des langues, le domaine des mathématiques, le domaine de la science et de la technologie, le domaine de l'univers social, le domaine des arts et le domaine du développement personnel). Les savoirs issus de ces différents champs amènent les étudiantes et les étudiants à établir des liens entre les disciplines afin de mieux les comprendre et de mieux intervenir. Une relation entre les contenus, la culture des étudiantes et des étudiants et l'exercice de la profession doit aussi être envisagée afin qu'elles et qu'ils soient en mesure de construire, d'expliciter et de fonder leur enseignement sur de tels liens à la culture dans leur enseignement.

Les exigences en matière de français - Le programme de formation insiste sur la nécessité pour les futures enseignantes et les futurs enseignants de **maîtriser la langue d'enseignement, à l'oral comme à l'écrit.** Pour favoriser le développement et l'approfondissement des compétences langagières, et assurer un rapport positif à la langue, un cours de fondements de la communication orale et écrite pour l'enseignement est inscrit au premier trimestre de formation. Par ailleurs, dans l'ensemble des activités

de formation, les ressources enseignantes se préoccupent du niveau de maîtrise langagière des étudiantes et des étudiants. Elles maintiennent des **exigences élevées**, notamment dans l'évaluation des travaux.

Les compétences en français écrit sont attestées par la réussite du **test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE).** Des cours hors programme de mise à niveau en français, de même que les nombreux services de soutien et de formation offerts par le Centre d'aide à la réussite permettent aux étudiantes et aux étudiants qui en ont besoin de développer leurs compétences.

- **La professionnalisation**

La formation du personnel enseignant devant œuvrer auprès des élèves des ordres préscolaire et primaire est de nature professionnelle, orientée vers la maîtrise de l'intervention pédagogique. **Enseigner est une activité professionnelle complexe qui comprend des tâches diversifiées** (planification de l'enseignement-apprentissage, interprétation des exigences et des contraintes des diverses situations propres aux contextes de la classe, utilisation des ressources disponibles de manière pertinente et efficace, évaluation des compétences et des connaissances, gestion de la classe, collaboration avec les parents et l'équipe-école, etc.) **pour lesquelles le programme permet de développer les 13 compétences professionnelles en enseignement.**

Ce dernier favorise également l'acquisition, tout au long de la formation, d'un ensemble de **savoirs formels**, de **savoirs d'expérience, d'habiletés** et d'**attitudes** et participe au développement d'une **pratique réflexive**, qui permet aux futures enseignantes et futurs enseignants de construire des solutions appropriées au contexte de la classe et poursuivant des finalités souhaitables sur le plan éducatif. Les compétences professionnelles développées par ce programme doivent être perçues comme un projet professionnel en constante évolution, une aspiration devant guider les enseignantes et enseignants tout au long de leur carrière professionnelle.

Le présent programme vise à assurer une formation professionnelle polyvalente conduisant à enseigner aussi bien au préscolaire qu'au primaire. **À chaque année de formation**, les étudiantes et les étudiants bénéficient de cours touchant spécifiquement à l'éducation préscolaire et de cours touchant spécifiquement à l'enseignement primaire, sans compter les opportunités offertes par la formation pratique dans les deux ordres d'enseignement. Le développement de compétences disciplinaires, psychopédagogiques et pratiques transférables d'un ordre d'enseignement à l'autre est aussi une préoccupation de ce programme. Au terme de leur parcours de formation, les diplômées et les diplômés **auront acquis une diversité de savoirs et de pratiques qui leur permettra de faire face à la complexité de l'action pédagogique au préscolaire et au primaire.**

Dans un souci de professionnalisation, la formation se préoccupe particulièrement de développer chez les étudiantes et les étudiants des compétences, des connaissances, des habiletés et des attitudes facilitant la pleine participation, à la réussite et au bien-être de tous les élèves, en tenant compte de leur hétérogénéité. Les perspectives de l'enseignement inclusif et de la différenciation pédagogiques traversent conséquemment la formation. Considérant la réalité de plusieurs milieux d'enseignement des régions desservies par l'UQAR, le développement des compétences requises pour l'intervention dans des classes multiniveaux est aussi recherché.

Enfin, parce que la profession enseignante prend sa source dans des **valeurs d'autonomie et d'engagement professionnels**, les étudiantes et les étudiants sont invités à prendre en main, de façon responsable, leur cheminement dans le programme. La formation universitaire dans laquelle ils s'engagent nécessite des capacités d'auto-organisation et d'autocontrôle qui se manifestent à travers la préparation

aux cours, l'étude, les lectures, la participation aux activités de formation, etc. Également, au cours de leur formation, les étudiantes et les étudiants seront amenés à développer et à approfondir leur sens critique, à porter un jugement sur leurs actions et décisions, à analyser leur pratique, des compétences au cœur de la professionnalisation qui relèvent d'un comportement responsable. Les habitudes de responsabilisation acquises, tout au long de la formation, participent à l'acquisition de compétences sur le plan de l'analyse réflexive et constituent les premiers jalons d'une démarche de développement professionnel continu.

- **La dimension relationnelle de l'agir enseignant**

L'objectif de la formation initiale à l'enseignement est de préparer de manière optimale les futures enseignantes et futurs enseignants à l'exercice de la profession enseignante. Puisque celle-ci s'appuie principalement sur les relations des enseignantes et enseignants avec leurs élèves, l'agir professionnel fait avec et pour les élèves occupe une place privilégiée dans le présent programme. Ce savoir agir interpelle plus spécifiquement des compétences de planification, d'interaction et d'enseignement, d'évaluation, de gestion du fonctionnement du groupe-classe, de la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et de soutien au plaisir d'apprendre. Il interpelle aussi des pratiques et attitudes qui concourent à la qualité des relations établies et maintenues avec les élèves.

De nombreux cours contribuent à préparer et à outiller les étudiantes et les étudiants à la dimension relationnelle de l'agir enseignant, entre autres les cours touchant au développement de l'enfant de 0 à 12 ans, ceux touchant à la gestion de classe, ceux relevant spécifiquement de la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et ceux touchant à l'éthique enseignante. Toutefois, la f**ormation pratique présente dans le programme à toutes les années de formation** y contribue encore plus spécifiquement. Réalisés en étroite collaboration avec le milieu scolaire, les quatre stages du programme, qui cumulent plus de 720 heures de formation et touchent à des étapes différentes de l'année scolaire, constituent en effet le lieu par excellence pour observer et s'exercer à la dimension relationnelle du savoir agir enseignant. Les stages constituent de surcroit des contextes privilégiés pour l'intégration théorie-pratique, la réflexion et la vérification du niveau de développement des compétences.

- **La collaboration**

L'expression et la mobilisation des compétences relationnelles et sociales recherchées dans la profession enseignante appellent la mise en place d'une véritable culture de collaboration et d'entraide. Pour favoriser cette culture de collaboration et d'entraide dès la formation initiale, le programme est organisé de manière à favoriser la collaboration entre les étudiantes et les étudiants pendant leur parcours de formation, la collaboration de l'équipe-programme, la collaboration des étudiantes et des étudiants et de l'équipe-programme avec les ressources humaines contributives à la réussite de la formation (agentes de stages, responsables du Centre d'aide à la réussite, responsable de la didacthèque, personnel administratif de soutien, etc.) et la collaboration avec le milieu scolaire et les divers partenaires partageant des missions d'éducation.

Engagés dans une formation complexe, les étudiantes et les étudiants forment une **communauté d'apprenantes et d'apprenants** invités à collaborer et à s'entraider de manière spontanée, mais aussi dirigée, par exemple par le biais du programme de mentorat BÉPEP qui prend appui sur l'implication volontaire d'étudiantes et d'étudiants mentors, mais aussi dans le cadre des cours où les échanges, réflexions collectives et travaux d'équipes exigent de la collaboration.

Engagés dans une **culture d'approche-programme**, les professeures, les professeurs et les personnes chargées de cours qui leur enseignent forment de leur côté une équipe-programme partageant une même

vision de la formation pour en assurer la cohérence. La collaboration et la concertation, les exigences au regard de la progression des apprentissages chez les étudiantes et les étudiants, la disponibilité, l'engagement et la rigueur sont des valeurs attendues de la part des formatrices et formateurs.

Enfin, une préoccupation sensible à **l'arrimage du milieu universitaire et du milieu scolaire** caractérise la culture du programme. L'intégration est réalisée à travers un partenariat étroit avec les agentes et agents du milieu scolaire, quant à l'accompagnement des stagiaires, à la formation offerte aux enseignantes et enseignants associés, à la coévaluation et à l'encadrement.

Compétences professionnelles à développer

Dans le cadre de ce programme, divers moyens sont prévus afin d'assurer le développement et l'intégration de compétences professionnelles liées à la profession enseignante.

Pour chaque activité de formation, l'application de modalités pédagogiques variées et l'intégration théorie-pratique visée par le programme permet aux étudiantes et aux étudiants de construire des savoirs reliés aux compétences. Les stages permettent d'observer la manifestation des compétences développées au cours de la formation et d'en vérifier le niveau de maîtrise en action, dans le milieu scolaire.

Ces compétences professionnelles sur lesquelles repose le programme sont celles présentées dans le référentiel du MEES diffusé en 2020. Référentiel de compétences professionnelles - Profession enseignante (quebec.ca) (tableau page suivante).

Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement
CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre
CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

1. **Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture**
    - Démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves.
    - Donner du sens aux apprentissages des élèves en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante.
    - Susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent.
    - Aménager la classe en un espace de vie inclusif et stimulant qui met la culture en valeur.
    - Amener les élèves à expliciter et à justifier leurs représentations, leurs goûts, leurs références et leurs pratiques en matière de culture.
    - Encourager un dialogue ouvert et critique entre la culture des jeunes et la culture transmise à l'école.
    - Porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier.
    - Collaborer avec la communauté et les organismes culturels du milieu, et connaître les ressources et les programmes qui soutiennent l'enseignante ou l'enseignant dans son rôle de médiatrice ou de médiateur d'éléments de culture.

2. **Maîtriser la langue d'enseignement**
    - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté.
    - Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit.
    - Employer un registre de langue approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et de ses pairs.
    - Intégrer, dans la planification de son enseignement, des outils visant à promouvoir la langue d'enseignement comme objet de culture.
    - Recourir aux différents modes d'expression de la langue (visuel, spatial, sonore et gestuel) pour soutenir le développement des compétences langagières des élèves.
    - Prendre appui sur la langue maternelle des élèves et la valoriser pour favoriser l'acquisition de la langue d'enseignement.
    - Vérifier la qualité de la langue des élèves, leur offrir une rétroaction fréquente et les amener à se corriger et à développer leur capacité à intégrer les règles et les usages de la langue orale et écrite.
    - Communiquer de façon claire, précise et constructive les apprentissages effectués et toute autre information servant à soutenir l'élève dans ses apprentissages

3. **Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage**
    - Élaborer des séquences et des situations d'enseignement et d'apprentissage qui tiennent compte de la logique des contenus des programmes d'études, des connaissances préalables

des élèves et de leurs préconceptions dans une perspective de planification des apprentissages à court, à moyen et à long terme.

- Cerner, dans les programmes d'études, les concepts clés, les stratégies, les repères culturels et les connaissances autour desquels les situations d'enseignement et d'apprentissage seront organisées et les adapter à ses élèves.
- Vérifier la cohérence entre les intentions pédagogiques, les situations d'enseignement et d'apprentissage et les modalités d'évaluation planifiées.
- Tenir compte de l'hétérogénéité du groupe dans le choix du matériel et la préparation des situations d'enseignement et d'apprentissage : diversité de genre, ethnique, socioéconomique, culturelle, religieuse, linguistique ou liée à un handicap ; conceptions, besoins et champs d'intérêt des élèves.
- Prévoir des activités de préparation, d'intégration, de transfert et de réinvestissement des apprentissages en vue d'optimiser le développement des compétences.
- Appuyer le choix de ses stratégies d'intervention sur des données de recherche en matière de didactique et de pédagogie.
- Prévoir les moyens de présenter les contenus de manière structurée afin que les élèves puissent en saisir les éléments pertinents et comprendre leur caractère contingent.
- Veiller à ce que l'organisation spatiale et physique de la classe ou de ce qui en tient lieu offre, en fonction du contexte matériel et organisationnel, des conditions d'apprentissage optimales et sécuritaires pour toutes et tous.
- Prévoir le temps nécessaire à chaque étape de la situation d'enseignement et d'apprentissage.
- Tenir compte, dans sa planification, des activités qui peuvent se dérouler en même temps que l'enseignement en classe (soutien linguistique, orthopédagogie, etc.)

4. Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage

- Présenter aux élèves l'intention pédagogique des situations d'enseignement et d'apprentissage, les compétences visées, les consignes à suivre, les attentes établies et le déroulement de ces situations tout en mettant en évidence leur pertinence au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs.
- Vérifier les préconceptions des élèves et réactiver les connaissances préalables aux situations d'enseignement et d'apprentissage.
- Mettre en place diverses approches et stratégies ainsi que des tâches stimulantes et variées afin de susciter et de maintenir chez les élèves un engagement actif dans la tâche et de cultiver leur autonomie.
- Utiliser les rétroactions pour procéder à une vérification continuelle de la compréhension des concepts, des connaissances, des stratégies ou des règles en jeu.
- Ajuster les modalités de travail en fonction de la nature des compétences à développer, de la complexité de la tâche, du temps disponible et du niveau de réussite des élèves.
- Proposer des occasions de retour réflexif pour favoriser chez les élèves la capacité de faire la synthèse des apprentissages effectués.

5. Évaluer les apprentissages

- Concevoir ou choisir des instruments ou des modalités d'évaluation qui s'appuient sur les programmes d'études et permettent de vérifier les apprentissages effectués par les élèves.
- Utiliser des modalités d'évaluation appropriées pour l'objet évalué.
- Concevoir ou choisir des outils d'évaluation qui sont signifiants pour les élèves.

- Repérer les forces ainsi que les défis des élèves et prévoir des interventions appropriées qui favoriseront leurs apprentissages.
- Utiliser l'information récoltée par l'entremise des différentes modalités d'évaluation pour avoir une vue d'ensemble de son groupe-classe et planifier son enseignement en conséquence.
- Donner des rétroactions fréquentes et constructives à l'élève pour lui permettre de se situer dans ses apprentissages et soutenir sa progression.
- Prévoir des modalités d'évaluation variées pour offrir à tous les élèves l'occasion de démontrer les apprentissages effectués.
- Connaître et respecter les balises ministérielles en matière d'évaluation des élèves.
- Connaître et respecter les attentes des organismes scolaires relativement au partage et aux responsabilités en matière d'évaluation et de communication des résultats de celle-ci.

6. Gérer le fonctionnement du groupe

- Construire et maintenir des relations positives avec les élèves pour susciter leur adhésion et leur contribution au fonctionnement de la classe.
- Instaurer, de concert avec les élèves, un climat de classe respectueux et sécurisant favorisant la progression des apprentissages et revoir périodiquement avec eux les comportements attendus.
- Aider les élèves à reconnaître et à gérer adéquatement leurs comportements et leurs émotions.
- Choisir et mettre en œuvre des interventions permettant aux élèves de développer leurs habiletés sociales et relationnelles.
- Repérer chez les élèves les manifestations de démotivation ou d'incompréhension et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y remédier.
- Veiller à une gestion efficace du temps imparti à l'enseignement et à l'apprentissage.
- Gérer l'organisation spatiale et physique de la classe afin d'offrir des conditions d'apprentissage optimales et sécuritaires pour toutes et tous.
- Rappeler les mesures de sécurité en place et s'assurer de leur respect, notamment lors d'activités se déroulant au gymnase, en laboratoire ou en atelier ou encore au cours des sorties scolaires.
- Consigner les faits relatifs aux comportements inappropriés et en assurer le suivi.

7. Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves

- Moduler les situations d'enseignement et d'apprentissage et le soutien offert aux élèves en fonction de leurs besoins, de leurs défis et de leurs capacités.
- Utiliser les ressources disponibles pour répondre à des besoins ou surmonter des obstacles en matière d'apprentissage.
- Privilégier des modalités de regroupement qui tiennent compte des intentions pédagogiques et des besoins d'apprentissage différencié des élèves.
- Appliquer des mesures de flexibilité, d'adaptation ou de modification aux besoins particuliers des élèves en fonction d'objectifs préétablis.
- Favoriser, au sein du groupe-classe, des stratégies d'entraide mettant à profit l'hétérogénéité des élèves et bénéficiant à toutes et à tous.

- Consulter des personnes-ressources, les parents ou la documentation pertinente en ce qui concerne les besoins et le cheminement des élèves, et en tenir compte dans son enseignement.
- Appliquer les modalités de demande de services pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ou encore des signes de déficience ou de handicap.
- Mettre en œuvre les plans d'intervention ou les plans d'aide à l'apprentissage, en collaboration avec l'équipe-école, et en assurer le suivi.

8. Soutenir le plaisir d'apprendre

- Construire et maintenir des relations positives avec les élèves pour susciter leur motivation pour l'apprentissage.
- Développer chez les élèves, au moyen d'expériences variées, la capacité à se faire confiance dans leur apprentissage.
- Développer chez les élèves la persévérance dans l'apprentissage par un soutien axé sur leurs efforts et leurs progrès.
- Encourager chez chaque élève l'utilisation de stratégies d'apprentissage qui valorisent et cultivent son autonomie.
- Intégrer aux situations d'enseignement et d'apprentissage des liens avec des éléments de la vie courante et des repères culturels tirés du bagage des élèves.
- Susciter l'intérêt et la curiosité des élèves pour la discipline enseignée, les savoirs et les savoir-faire, les pratiques, les outils et les techniques, les méthodes et les procédures, l'histoire de la discipline ainsi que les enjeux, les réalisations, les acteurs, les courants de pensée et les débats qui ont marqué son évolution.
- Prévoir des situations d'enseignement et d'apprentissage qui mobilisent la curiosité pour les activités d'apprentissage et qui sont susceptibles de correspondre aux champs d'intérêt des élèves.
- Favoriser le travail collaboratif, les échanges, la participation et l'entraide chez les élèves.
- Amener les élèves à développer leur sentiment d'appartenance en les impliquant dans la vie de la classe et de l'école.

9. S'impliquer activement au sein de l'équipe-école

- Collaborer avec les membres de l'équipe-école à la définition et au respect des orientations éducatives et des normes qui font de l'école un milieu de vie sain, sécuritaire et équitable.
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, des pratiques et des règlements qui régissent le fonctionnement de l'école.
- Collaborer avec les membres de l'équipe-école à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif de l'école.
- Assumer les responsabilités inscrites dans les dispositions de sa convention collective.
- Travailler de concert avec les membres de l'équipe-école à valoriser, en toutes circonstances, les attitudes et les comportements positifs, sains et sécuritaires.
- Travailler avec l'équipe enseignante, le cas échéant, à la conception de situations d'enseignement et d'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages en conformité avec les normes et modalités d'évaluation des apprentissages en vigueur à l'école.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures fondées sur les besoins de groupes minorisés ou en difficulté à l'école, le cas échéant.

- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à la révision des plans d'intervention ou des plans d'aide à l'apprentissage.

10. Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

- Établir des relations constructives avec la famille et les partenaires de la communauté. ·
- Entretenir une communication de qualité avec la famille à propos de la réussite et du bien-être de l'enfant.
- Communiquer à la famille ses attentes au regard des résultats, des attitudes et des comportements souhaités en classe.
- Mettre en œuvre des moyens appropriés de faire participer la famille aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'aux activités scolaires et parascolaires.
- Saisir les occasions de collaborer avec tout partenaire susceptible d'enrichir l'apprentissage et l'éducation des élèves.
- S'assurer que les intentions éducatives poursuivies par les activités proposées par des partenaires respectent le Programme de formation de l'école québécoise, le projet éducatif de l'école ainsi que les intérêts et les besoins des élèves, de l'enseignante, de l'enseignant et de l'école.
- Saisir les occasions de réinvestir le contenu des activités de partenariat dans des situations d'enseignement et d'apprentissage.

11. S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de sa profession

- Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer et actualiser ses compétences professionnelles à l'aide des ressources appropriées.
- Participer, en fonction de ses besoins et de ceux de ses élèves, à des activités de formation continue telles qu'elles sont définies à l'article 7 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.
- Lire, analyser et évaluer, de manière critique, des ouvrages spécialisés et en discuter afin d'en retirer des éléments utiles à sa pratique.
- Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant.
- Encourager la tenue d'activités de recherche et de formation au sein de son école.
- Développer une culture collaborative avec ses pairs et la communauté pour le rayonnement et la reconnaissance de la profession enseignante.
- Participer à la promotion et à la diffusion de projets et d'expériences mettant en valeur l'accomplissement et l'engagement des enseignantes, des enseignants et de leurs élèves.
- Soutenir et encourager ses pairs dans leur développement professionnel, notamment celles et ceux qui se préparent à entrer dans la profession (stagiaires) ou qui viennent de le faire (enseignantes et enseignants en insertion professionnelle).

12. Mobiliser le numérique

- Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique.
- Développer et mobiliser ses habiletés technologiques.
- Exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage.
- Développer et mobiliser sa culture informationnelle.

- Collaborer à l'aide du numérique.
- Communiquer à l'aide du numérique.
- Produire du contenu avec le numérique.
- Mettre à profit le numérique en tant que vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés.
- Adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation.
- Résoudre une variété de problèmes avec le numérique.
- Développer sa pensée critique à l'égard du numérique.
- Innover et faire preuve de créativité avec le numérique.

13. Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

- Agir et se comporter de manière respectueuse envers l'école et ce qu'elle représente.
- Encourager et souligner les actions ou les comportements qui reflètent les valeurs de l'école et de la société québécoises.
- Connaître les enjeux éthiques propres à la pratique de l'enseignement afin d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions.
- Tenir compte du cadre légal en vigueur dans l'exercice de ses droits et de ses responsabilités professionnelles.
- Agir avec vigilance et diligence pour protéger la confidentialité de l'information qui se rapporte à la vie privée des élèves et des autres actrices et acteurs éducatifs.
- Respecter les rôles et les responsabilités des personnes engagées dans la communauté éducative.
- Dénoncer et déconstruire les savoirs, les pratiques, les attitudes et les processus qui produisent ou reproduisent, en contexte éducatif, des situations d'exclusion et de discrimination.
- Adopter des pratiques et attitudes équitables, transparentes et inclusives pour prévenir toute forme de discrimination auprès des élèves, de ses collègues et de la communauté.

La structure du programme

1re année de formation (trimestres 1 et 2)

Thème : INTRODUCTION À LA PROFESSION ENSEIGNANTE, SAVOIRS ET CULTURE

La première année de formation est composée de neuf cours de trois crédits, un cours d'un crédit et d'un stage I de trois crédits.

À chacun des trimestres de la première année, un cours obligatoire pour tous est dédié aux savoirs essentiels et aux fondements des deux disciplines phares de l'éducation préscolaire et de l'enseignement au primaire, à savoir les cours *Fondements de la communication orale et écrite pour l'enseignement* (SCE11323) au premier trimestre et *Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire* (PPE10122), au deuxième trimestre.

Les cours de cette première année de formation posent également les fondements théoriques de la pratique enseignante, de l'adaptation scolaire pour une éducation inclusive et du développement des enfants 0-12 ans. Enfin, deux cours offrent une première formation en didactique.

Plus spécifiquement, le cours *Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines* (PPE10223) permet d'entamer une première réflexion sur les théories de l'éducation et les pratiques pédagogiques contemporaines qui sous-tendent l'agir enseignant. Quant aux cours dédiés à l'éducation et au développement des enfants de 0 à 12 ans (PPE11023; PPE11123), ils permettent d'acquérir des connaissances fondamentales pour développer entre autres des attitudes pédagogiques favorisant le développement global et le bien-être des enfants.

Deux cours situent l'étudiante et l'étudiant au cœur des fondements de l'adaptation scolaire et sociale pour les classes en éducation préscolaire et primaire et des problématiques liées à la réussite scolaire et des stratégies d'adaptation en fonction des besoins des élèves. Le cours *Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire* (PPE10523) permet notamment de traiter des lois et politiques relatives à l'adaptation scolaire et des fondements de l'éducation inclusive. Quant au cours *Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire* (PPE11523), il permet de familiariser l'étudiante et l'étudiant aux caractéristiques des élèves en difficulté et handicapés et des démarches et plans d'intervention visant l'inclusion de ces élèves. Ces deux cours préparent dès la première année de la formation l'étudiante et l'étudiant à la réalité des classes actuelles, à son premier stage I d'observation et en vue de sa 3e année de formation qui portera principalement sur l'adaptation de l'intervention.

Les cours *Culture et citoyenneté québécoise* (SCE12023) et *Didactique du Français au préscolaire et au premier cycle du primaire* (DIA13023) conduisent, quant à eux, à l'acquisition de savoirs formels, culturels et didactiques.

Enfin, le cours *Initiation à la profession enseignante* (PPE17023) et le premier stage (STG19023) permettent à l'étudiante et l'étudiant d'acquérir des connaissances relatives aux compétences en enseignement, d'entreprendre une analyse réflexive sur ses propres besoins de formation et de se familiariser à la profession en vue de confirmer son choix de carrière.

2e année de formation (trimestres 3 et 4)

Thème : ENSEIGNEMENT ET GESTION DE CLASSE

La deuxième année de formation est constituée de neuf cours de 3 crédits et d'un stage II de 3 crédits.

Les cours de cette deuxième année de formation permettent à l'étudiante et l'étudiant de développer sa maîtrise des compétences requises pour enseigner et gérer un groupe-classe à l'éducation préscolaire et au primaire, tout en s'initiant aux fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire, de l'évaluation et de la mobilisation du numérique.

Plus spécifiquement, au cours des trimestres 3 et 4, quatre cours de didactique touchant des domaines disciplinaires du programme de formation de l'école québécoise sont offerts : les cours *Didactique des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire* (DIA25123) et *Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire* (DIA25223) constituent les deux premiers cours en didactique des mathématiques, *Didactique des sciences au préscolaire et au primaire* (DIA28223) est le premier cours de didactique des sciences et des technologies et le cours *Didactique de la grammaire au primaire* (DIA23023) constitue le deuxième cours en didactique du français. Parallèlement, le cours *Gestion de la classe au primaire* (PPE27023) permet à l'étudiante et l'étudiant de développer sa compétence à organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe au primaire. Ce cours permet entre autres à l'étudiante et l'étudiant d'analyser des modèles de gestion de classe et d'apprentissage et de développer une approche d'intervention qui s'inscrit dans un processus pédagogique en fonction des caractéristiques des élèves placés sous la responsabilité de l'enseignante et l'enseignant.

Considérant l'importance accordée dans le programme à la formation à l'éducation préscolaire, deux cours traitent spécifiquement de celles-ci. Le cours *Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire* (PPE26023) permet de connaitre les fondements de l'éducation préscolaire et celui *Gestion de la classe à l'éducation préscolaire* (PPE26223) de développer des compétences relatives à la gestion de la classe à ce niveau.

Cette deuxième année de formation est complétée par un cours portant sur les fondements de l'évaluation des apprentissages (SCE20823) qui constitue un enjeu majeur de l'agir enseignant et par un cours portant sur la mobilisation du numérique (PPE27223) dans un contexte d'évolution constant qui nécessite que l'étudiante ou l'étudiant développe son autonomie professionnelle pour mobiliser le numérique et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement et l'apprentissage au préscolaire et au primaire.

Le deuxième stage (STG29023), en adéquation avec l'ensemble des cours de cette deuxième année de formation, porte sur l'initiation à l'intervention en classe et à la gestion de la classe.

3e année de formation (trimestres 5, 6 et 7)
Thème : ENSEIGNEMENT ET DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE

La troisième année universitaire est composée de neuf cours de 3 crédits et d'un stage III de 6 crédits. La particularité de cette troisième année est la présence d'un cours intensif de 3 crédits au trimestre d'été.

Les cours de cette troisième année de formation permettent à l'étudiante et l'étudiant de poursuivre le développement de sa maîtrise des compétences professionnelles de l'enseignante et l'enseignant touchant

directement au travail fait avec et pour les élèves, soit planifier, enseigner, évaluer, gérer le fonctionnement du groupe-classe et soutenir le plaisir d'apprendre en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves.

Plus spécifiquement, au cours de la troisième année de formation, six cours touchant des domaines disciplinaires du programme de formation de l'école québécoise sont offerts, dont trois complètent la formation en didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire (DIA35323), en didactique du français au deuxième et troisième cycles du primaire (DIA33023) et en didactique appliquée des sciences et des technologies (DIA38223). Le cours *Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire* (DIA32023) représente le premier cours en didactique de l'univers social et le cours *Didactique des arts au préscolaire et au primaire* (DIA34023) permet à l'étudiante et l'étudiant d'acquérir des savoirs et de développer les compétences requises pour enseigner les arts, principalement les arts plastiques. Tous les cours de didactique du programme traitent des difficultés d'apprentissage chez les élèves, de l'adaptation de l'enseignement en fonction des élèves et de l'évaluation des apprentissages.

Pour soutenir le développement des compétences requises pour l'agir enseignant, le cours *Élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire* (PPE31523) complète la formation liée spécifiquement à l'adaptation scolaire et sociale et aux enjeux d'inclusion et de différenciation que celle-ci suppose. Ce cours aborde la connaissance et l'intervention auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire. Le cours *Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire* (PPE37123) complète la formation à l'égard de l'évaluation des apprentissages en insistant sur la conception d'outils d'évaluation en lien avec les différentes disciplines à enseigner et la nécessaire collecte des traces sur les apprentissages des élèves. Enfin, le troisième cours *Situations d'exploration à l'éducation préscolaire* (PPE36323) complète la formation obligatoire pour l'éducation préscolaire en visant le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de situations d'exploration en relation avec les domaines de développement et d'apprentissage au préscolaire.

En adéquation avec la formation, le troisième stage en milieu scolaire (STG39023) est principalement orienté sur l'intervention en classe et la différenciation pédagogique, pour permettre notamment à l'étudiante et l'étudiant en formation de développer sa capacité à adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves de la classe, tout en maîtrisant les contenus à enseigner et les principes didactiques relevant de l'enseignement-apprentissage de ceux-ci.

Enfin, le cours *Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire* (PPE37323) permet à l'étudiante et l'étudiant de prendre en charge de façon ancrée dans la pratique (suivant le stage III) et en vue du stage IV, des éléments centraux de la planification à court, moyen et long terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Ce cours est offert au trimestre du printemps, dès le stage III complété et avant la réalisation du stage IV à l'automne.

4e année de formation (trimestres 8 et 9)

***Thème :* INSERTION DANS LA PROFESSION ET ENJEUX EN ÉDUCATION**

Pour compléter la formation, la quatrième année de formation offre un stage de 15 crédits (trimestre 8) et un dernier trimestre de quatre cours de trois crédits (trimestre 9).

Pour cette dernière année de formation, l'étudiante et l'étudiant procède à la mise en œuvre de l'ensemble des compétences développées dans le cadre de sa formation dans une expérience de stage s'apparentant à l'exercice de la profession enseignante et au terme de laquelle il lui est possible d'approfondir sa réflexion

dans une objectivation susceptible de consolider l'ensemble de ses compétences professionnelles. Le stage IV permet une prise en charge complète de la classe (STG49023). Du mois d'août au mois de décembre selon le calendrier des centres de services scolaires (16 à 17 semaines), l'étudiante et l'étudiant est progressivement amené à assumer tous les aspects de la tâche enseignante.

Au retour du stage IV, un trimestre intensif (janvier-février) de trois cours attend l'étudiante et l'étudiant. L'ensemble de ces cours favorise l'approfondissement d'enjeux liés à la profession au regard de l'organisation de l'éducation au Québec, de l'éthique et de l'insertion professionnelle et des contenus de culture et de savoirs liés au domaine de l'univers social. En complément, un cours au choix offert à distance dans le respect du calendrier régulier (janvier à avril) permet à l'étudiante et l'étudiant de consolider et d'approfondir un thème particulier en éducation.

Plus spécifiquement, le cours *Organisation et enjeux de l'éducation au Québec* (SCE40023) permet d'analyser dans une perspective historique, sociologique, juridique, politique et administrative le système scolaire québécois en s'appuyant sur les observations et expériences réalisées tout au long de la formation pratique. Ce cours offre de surcroit une initiation à la recherche en science de l'éducation. Toujours en s'appuyant sur l'expérience de la formation pratique et des possibles expériences de suppléance, le cours *Éthique et insertion dans la profession enseignante* (PPE47023) permet à l'étudiante et l'étudiant de reconnaitre les principes éthiques de la profession et son rôle dans divers enjeux d'insertion professionnelle. Enfin, le cours *Culture et savoirs en univers social* (DIA42023) permet à l'étudiante et l'étudiant de parfaire sa maitrise des contenus disciplinaires du domaine de l'univers social et de se familiariser aux enjeux de culture et de savoirs qui sont rattachés, ce qui permet de compléter la formation en didactique de l'univers social. Enfin, le cours au choix permet à l'étudiante et l'étudiant de consolider et d'approfondir un enjeu de formation.

En somme…

Les divers cours du programme du *Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire* (BÉPEP) comportent un niveau de contextualisation varié. Leur organisation permet à l'étudiante et l'étudiant de procéder à des allers-retours successifs entre théorie et pratique au fil des quatre années de sa formation et d'acquérir, au terme de celle-ci, les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la profession enseignante en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

La cohérence du programme se concrétise dans une perspective horizontale comme dans une perspective verticale. Les activités d'une même année de formation sont fédérées autour d'un thème qui assure la cohérence du programme et sa contextualisation dans la réalité de la classe. Quatre grands thèmes de formation correspondent ainsi à chacune des quatre années du baccalauréat. La formation en 1re année vise une introduction à la profession enseignante, à certains savoirs jugés fondamentaux et à l'importance de la culture en éducation. La formation de 2e année traite de l'enseignement et de la gestion de classe. La formation en 3e année se préoccupe d'enseignement et de différenciation pédagogique. Enfin, la formation en 4e année permet à l'étudiante et l'étudiant de consolider ses compétences professionnelles et d'effectuer une synthèse réflexive sur les enjeux de la profession.

Ces thèmes assurent la cohérence du programme dans une perspective horizontale, certes, mais également dans une perspective verticale, puisqu'ils sont associés à des niveaux croissants de contextualisation. Ainsi, des cours de 1re année et de 2e année présentent les fondements plus théoriques sur lesquels s'appuient les cours subséquents. Toutefois, dès la première année de formation, des cours introduisent aussi progressivement à l'intervention pédagogique et didactique afin que l'étudiante et l'étudiant puisse rapidement se projeter dans l'agir enseignant, tout en réalisant des ponts avec les assises théoriques de la

profession. Dans les deux dernières années de formation, le développement des compétences professionnelles touchant directement le travail fait pour et avec les élèves est central. L'analyse réflexive prenant appui sur l'alliance théorie-pratique y est aussi fondamentale.

Pour que les activités de formation concourent toutes à l'établissement et au maintien de cette cohérence, la culture d'approche-programme est centrale. Elle favorise au sein de l'équipe de formation une meilleure compréhension de la cohérence globale du programme, cohérence se traduisant, entre autres choses, par l'adoption de plans-cadres qui précisent les attentes pour chacun des cours et la tenue de rencontres préparatoires au cours desquelles la plus grande concertation possible est recherchée.

Grille de cheminement – UQAR – Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687) Campus de Rimouski et Lévis

Grille de cheminement (Rimouski et Lévis)

Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687)

Année 1 : Introduction à la profession enseignante, savoirs et culture

Trimestre 1 – Automne		Trimestre 2 - Hiver	
SCE11323	Fondements en Communication orale et écrite pour l'enseignement au primaire	DIA13023	Didactique du français au préscolaire et au premier cycle du primaire
PPE10523	Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire	PPE11523	Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire
PPE11023	Éducation et développement des enfants de zéro à six ans	PPE11123	Éducation et développement des enfants de six à douze ans (PPE11023)
PPE10223	Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines	PPE10122	Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire
SCE12023	Culture et citoyenneté québécoise	STG19023	Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante (PPE17023)
PPE17023	Initiation à la profession enseignante (1 crédit)		

Année 2 : Enseignement et gestion de classe

Trimestre 3 - Automne		Trimestre 4 - Hiver	
DIA25123	Didactique des mathématiques au préscolaire et au 1er cycle du primaire	DIA23023	Didactique de la grammaire au primaire
DIA28223	Didactique des sciences au préscolaire et au primaire	PPE27223	Mobilisation du numérique au préscolaire et au primaire
PPE26023	Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire	DIA25223	Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire (DIA25123)
PPE27023	Gestion de la classe au primaire	PPE26223	Gestion de la classe à l'éducation préscolaire (PPE26023)
STG29023	Stage II : Initiation à l'intervention en classe (STG19023)	SCE20823	Fondements en évaluation des apprentissages

Test de compétences

TECFÉE : Test de certification en français écrit pour l'enseignement

Année 3 : Enseignement et différenciation pédagogique

Trimestre 5 – Automne		Trimestre 6 – Hiver		Trimestre 7 - Été
PPE36323	Situations d'exploration à l'éducation préscolaire	DIA32023	Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire	PPE37323 Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire (3 crédits)
PPE31523	Connaissance et interventions auprès d'élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire	DIA34023	Didactique des arts au préscolaire et au primaire	
DIA33023	Didactique du français au deuxième et au troisième cycle du primaire (DIA13023)	DIA38223	Didactique appliquée des sciences et des technologies au primaire (DIA28223)	
PPE37123	Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire (SCE20823)	STG39023 **ou**	Stage III : Interventions en classe (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 5 et le TECFÉE)	
DIA35323	Didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire (DIA25223)	SCE11423	Projet d'intervention hors Québec (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 5 et le TECFÉE)	

Année 4 : Insertion dans la profession et enjeux en éducation

Trimestre 8 – Automne		Trimestre 9 – Hiver	
STG49023	Stage IV : Prise en charge de la classe (15 crédits) (STG39023, tous les cours des trimestres 1 à 6)	PPE47023	Éthique et insertion dans la profession enseignante
		DIA42023	Culture et savoirs en univers social (DIA 320 23)
		SCE40023	Organisation et enjeux de l'éducation au Québec Cours FD au choix

****Cours au choix – FD**

*ATE42023 Int. de la dimension culturelle à l'éduc. prés. et ens. prim.
*ATE43023 Dév. des fonctions exécutives en contexte éducatif
*ATE46023 Enjeux en éducation préscolaire
*ATE47023 Créativité numérique et technologie en éducation
*ATE47123 Sociologie de la réussite éducative
*ATE48023 Principes et approches en éducation à l'environnement
*EDU50418 Sexualité et éducation

Grille de cheminement – UQAR – Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7687) – Cohortes de Beauce

Grille de cheminement (Beauce)

Année 1 : Introduction à la profession enseignante, savoirs et culture

Trimestre 1 – Automne		Trimestre 2 – Hiver		Trimestre 3 – Été	
SCE11323	Fondements en communication orale et écrite pour l'enseignement au primaire	DIA13023	Didactique du français au préscolaire et au premier cycle du primaire	SCE12023	Culture et citoyenneté québécoise
PPE10523	Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire	PPE11523	Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire	PPE11123	Éducation et développement des enfants de six à douze ans (PPE11023)
PPE11023	Éducation et développement des enfants de zéro à six ans	PPE10122	Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire		
PPE10223	Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines	STG19023	Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante (PPE17023)		
PPE17023	Initiation à la profession enseignante (1 crédit)				

Année 2 : Enseignement et gestion de classe — *TECFÉE (doit être réussi avant le stage III)*

Trimestre 4 – Automne		Trimestre 5 – Hiver		Trimestre 6 – Été	
DIA25123	Didactique des mathématiques au préscolaire et au 1er cycle du primaire	DIA23023	Didactique de la grammaire au primaire	DIA28223	Didactique des sciences au préscolaire et au primaire
PPE26023	Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire	DIA25223	Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire (DIA25123)	PPE27223	Mobilisation du numérique au préscolaire et au primaire
PPE27023	Gestion de la classe au primaire	PPE26223	Gestion de la classe à l'éducation préscolaire (PPE26023)		
STG29023	Stage II : Initiation à l'intervention en classe (STG19023)	SCE20823	Fondements en évaluation des apprentissages		

Année 3 : Enseignement et différenciation pédagogique

Trimestre 7 – Automne		Trimestre 8 – Hiver		Trimestre 9 – Été	
PPE31523	Élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire	PPE36323	Situations d'exploration à l'éducation préscolaire	DIA34023	Didactique des arts au préscolaire et au primaire
DIA33023	Didactique du français au deuxième et au troisième cycle du primaire (DIA13023)	DIA32023	Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire	PPE37323	Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire
PPE37123	Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire (SCE20823)	STG39023	Stage III : Interventions en classe (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 7 et le TECFÉE)		
DIA35323	Didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire (DIA25223)	**ou** SCE11423	Projet d'intervention hors Québec (6 crédits) (STG29023, tous les cours des trimestres 1 à 7 et le TECFÉE)		

Année 4 : Insertion dans la profession et enjeux en éducation

Trimestre 10 – Automne		Trimestre 11 – Hiver		Trimestre 12 – Été	
STG49023	Stage IV : Prise en charge de la classe (15 crédits) (STG39023, tous les cours des trimestres 1 à 9)	PPE47023	Éthique et insertion dans la profession enseignante	DIA42023	Culture et savoirs en univers social
		DIA38223	Didactique appliquée des sciences et des technologies au primaire (DIA28223)	****Cours au choix – FD** ❖ Enjeux à l'éducation préscolaire ❖ Principes et approches en éducation à l'environnement ❖ Intégration de la dimension culturelle à l'éducation préscolaire et enseignement primaire ❖ Sexualité et éducation ❖ Créativité numérique et technologie en éducation ❖ Développement des fonctions exécutives en contexte éducatif ❖ Sociologie de la réussite éducative	
		SCE40023	Organisation et enjeux de l'éducation au Québec		
		Cours FD au choix, voir liste **			

Schéma des 4 ans du BÉPEP

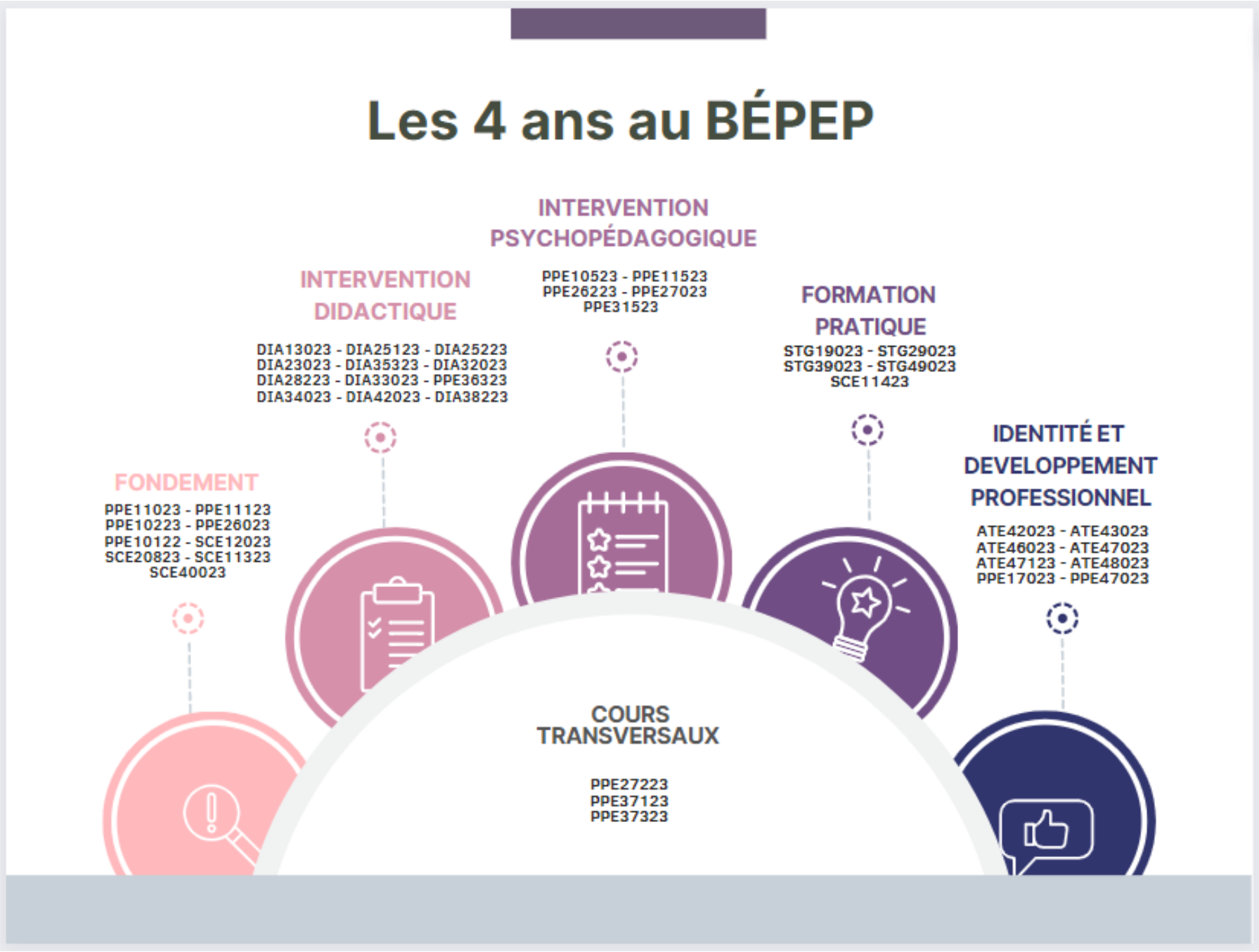

Description des cours réguliers

Un cours de 3 crédits au regard de la charge de travail qu'une ressource professorale est en droit de demander se divise comme suit : 1 crédit pour 3 heures de cours et 2 crédits pour 6 heures de travail hors cours, en lien avec les exigences d'un cours

Cours transversaux

Sigle du cours PPE27223
Titre du cours Mobilisation du numérique au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer la compétence liée à la mobilisation du numérique et des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement et l'apprentissage au préscolaire et au primaire.

Contenu
Exploitation du potentiel du numérique dans des situations d'apprentissage et d'enseignement (apports, limites et défis). Développement d'une posture réflexive et critique sur la culture informationnelle et l'utilisation du numérique en tant que citoyen éthique (droits d'auteur et enjeux sociaux). Développement des habiletés technologiques et production de contenu avec le numérique (logiciels, plateformes et applications, productions multimédias). Résolution d'une variété de problèmes avec le numérique (programmation et robotique pédagogique) et en faisant preuve de créativité (laboratoire créatif). Actualisation des compétences professionnelles au sujet du numérique et soutenu par le numérique dans une démarche de développement professionnel. Collaboration et communication à l'aide du numérique (systèmes de gestion, de communication et de collaboration). Usage du numérique comme vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés (outils d'aide à l'apprentissage et conception universelle des apprentissages).

Sigle du cours PPE37123
Titre du cours Instrumentation de l'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Concevoir des instruments d'évaluation en lien avec les différentes disciplines à enseigner permettant de collecter des traces sur les apprentissages des élèves.

Contenu
Outils de collecte de données concernant les apprentissages des élèves. Triangulation et différenciation de l'évaluation. Consignation et analyse des données obtenues pour soutenir les apprentissages. Méthodes formelles et informelles d'évaluation : examen, questionnaire, entretien, observation. Évaluation à l'aide du numérique. Principes et pratique quotidienne d'une rétroaction de qualité. Évaluation selon les disciplines et les cycles d'enseignement. Développement du jugement professionnel et évaluation des apprentissages.

Sigle du cours PPE37323
Titre du cours Laboratoire de planification d'un enseignement inclusif au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer les compétences relatives à la planification, en lien avec la pratique des stages au préscolaire et au primaire, en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves.

Contenu
Approfondissement des fondements et modèles relatifs à la planification inclusive à long, moyen et court terme, de globale à détaillée, en fonction des programmes d'études au préscolaire et au primaire. Planification à rebours, en phases. Prise en compte des repères culturels, de l'interdisciplinarité et des éléments de diversité. Conception universelle de l'apprentissage et ses lignes directrices, stratégies de différenciation pédagogiques: structures organisationnelles, contenus, productions, processus. Flexibilité, adaptation, modification. Alignement et solidité pédagogiques au service du développement des compétences : cohérence entre les visées, les objectifs, les activités, l'usage du numérique, les ouvrages didactiques et les modalités d'évaluation. Adéquation entre enseignement-apprentissage, gestion de classe et évaluation. Élaboration et expérimentation d'activités éducatives et participatives diversifiées, de situations a-didactiques et didactiques. Adaptation aux besoins, à la progression, aux caractéristiques, aux préconceptions des élèves, et ce, en fonction des contenus d'apprentissage et d'intentions pédagogiques significatives. Regroupements d'élèves, coopération entre élèves. Collaboration, démarches et outils associés aux formes de soutien nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur de la classe.

Fondement

Sigle du cours PPE10122
Titre du cours Fondements mathématiques pour l'enseignement au primaire
Nombre de crédits 3
Objectif
Développer la culture et les compétences mathématiques nécessaires à l'enseignement au primaire.

Contenu
Compréhension conceptuelle des notions mathématiques (concepts et processus) enseignées au primaire. Résolution de problèmes, raisonnement et communication en mathématiques. Arithmétique : sens et représentations des nombres (entiers naturels, entiers relatifs, nombres rationnels et nombres décimaux). Systèmes de numération (différentes bases). Opérations sur les nombres (propriétés des opérations sur les nombres, priorité des opérations et procédés de calcul). Critères de divisibilité. Géométrie : solides (boule, cône, cylindre, prismes, pyramides et autres), figures planes (cercle, triangles, quadrilatères, polygones et autres), transformations géométriques (translation, réflexion, rotation et homothétie) et relation de Pythagore. Mesure : longueur, surface, volume, capacité, masse, temps et angle. Statistique et probabilité : représentations graphiques (tableau, diagramme à pictogrammes, diagramme à bandes, diagramme à ligne brisée et diagramme circulaire), statistiques descriptives (fréquence, moyenne arithmétique, mode et médiane) et probabilité d'un événement. Introduction à l'algèbre.

Sigle du cours PPE10223
Titre du cours Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques contemporaines
Nombre de crédits 3

Objectif
S'initier aux principales théories de l'éducation et aux pratiques pédagogiques contemporaines.

Contenu
Introduction à l'histoire et à l'évolution des idées en éducation. Théories contemporaines : théorie éducative centrée sur les contenus à transmettre, théorie béhavioriste, théorie cognitiviste et ses liens avec les neurosciences, théorie constructiviste, théorie socioconstructiviste, théorie humaniste, théorie critique et citoyenne. Perspectives sur l'apprentissage, l'enseignement, l'être humain, la société, les buts de l'éducation, la relation maître-élève que sous-tendent les différentes théories. Introduction à la didactique générale et à la pédagogie. Initiation aux différents modèles d'enseignement dont l'enseignement explicite, l'apprentissage par projets, l'approche par problème; l'apprentissage expérientiel. Liens entre les théories de l'éducation contemporaine, les modèles d'enseignement, les enjeux actuels en éducation et la planification pédagogique.

Sigle du cours PPE11023
Titre du cours Éducation et développement des enfants de zéro à six ans
Nombre de crédits 3

Objectif
Acquérir des connaissances relatives au développement des enfants de zéro à six ans et aux attitudes pédagogiques favorisant leur développement global.

Contenu
Développement physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif entre zéro et six ans; interrelations entre ces domaines. Motricité, plasticité cérébrale, fonctions exécutives, pensée et jeu symboliques, attachement, concept de soi, confiance en soi, habiletés sociales, émotion, autorégulation, interactions, langage; attitudes de l'enseignant, étayage, zone proximale de développement. Arrimage des contenus théoriques avec des observations d'enfants.

Sigle du cours PPE11123
Titre du cours Éducation et développement des enfants de six à douze ans
Nombre de crédits 3

Objectif
Acquérir des connaissances relatives au développement des enfants de six à douze ans et aux attitudes pédagogiques favorisant leur développement global.

Contenu
Développement physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif entre six et douze ans; interrelations entre ces domaines. Pensée opératoire, mémoire, attention, automatisation, métacognition, développement langagier; motricité, puberté, image corporelle, identité de genre et enjeux liés à l'éducation à la sexualité; estime de soi, sentiment de compétence; habiletés sociales, amitiés, appartenance au groupe; attitudes de l'enseignant, étayage, zone proximale de développement. Arrimage des contenus théoriques avec des observations d'enfants.

Sigle du cours PPE26023
Titre du cours Fondements théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire
Nombre de crédits 3

Objectif
S'approprier les fondements historiques, théoriques et pratiques de l'éducation préscolaire.

Contenu
Histoire des contextes éducatifs de la petite enfance et à l'éducation préscolaire. Perspectives internationales en matière de services destinés aux jeunes enfants. Programme-cycle de l'éducation préscolaire : mandat, développement global, interventions préventives, interrelations des programmes, mobilisation autour de l'enfant, collaboration, dimension culturelle, transitions, orientations du programme, types de jeux, rôles, défis. Éléments constitutifs du programme : domaines de développement, compétences, axes de développement et composantes, contexte de réalisation. Établir des liens entre les fondements et les interventions pédagogiques auprès des jeunes enfants.

Sigle du cours SCE11323
Titre du cours Fondements de la communication orale et écrite pour l'enseignement au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences en littératie, communication orale et écrite, en vue d'exercer la profession enseignante.

Contenu
Fondements linguistiques et socioculturels de la langue française. Compétences métalangagières et langagières (lexique, syntaxe, accords, cohérence textuelle, ponctuation) essentielles à la compréhension du fonctionnement de la langue. Familiarisation avec les contenus liés à la communication orale et écrite dans les Programmes de formation et les progressions des apprentissages en français. Analyse réflexive de ses représentations et pratiques de littératie (communication orale et écrite). Perfectionnement de ses pratiques à communiquer à l'oral et à l'écrit.

Sigle du cours SCE12023
Titre du cours Culture et citoyenneté québécoise
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer les compétences requises pour enseigner le programme « Culture et citoyenneté québécoise ».

Contenu
Nature, enjeux, finalités et apport du programme Culture et citoyenneté québécoise. Compétences ciblées, composantes et dynamique de celles-ci. Contenu de formation lié aux disciplines de référence, au dialogue et à la pensée critique. Structure de la thématisation au regard des réalités culturelles et questions éthiques à l'étude et de l'éducation à la sexualité. Planification, conception d'activités d'enseignement-apprentissage et évaluation.

Sigle du cours SCE20823
Titre du cours Fondements en évaluation des apprentissages
Nombre de crédits 3

Objectif
Comprendre la démarche et les principes de l'évaluation dans une approche par compétence et le lien étroit qu'elle entretient avec la différenciation pédagogique.

Contenu
Documentation ministérielle spécifique à l'évaluation des apprentissages. Démarche d'évaluation. Planification de l'évaluation et des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. Explication des différentes fonctions de l'évaluation des apprentissages et types d'évaluation. Conditions particulières et pratiques de l'évaluation selon l'ordre d'enseignement visé. Pratiques associées à une évaluation en soutien aux apprentissages. Influence de l'évaluation sur l'élève : motivation, anxiété et sentiment de compétence. Jugement professionnel. Régulation et rétroaction. Coévaluation, évaluation par les pairs et autoévaluation. Différenciation de l'évaluation. Flexibilité, adaptation et modification. Bulletin scolaire.

Sigle du cours SCE40023
Titre du cours Organisation et enjeux de l'éducation au Québec
Nombre de crédits 3

Objectif
Analyser dans une perspective historique, sociologique, juridique, politique et administrative le système scolaire québécois et s'initier au développement de compétences en recherche.

Contenu
Aperçu sociohistorique de l'évolution du système scolaire québécois. Histoire et fonctionnement des instances centrales, intermédiaires et locales. Rôles et responsabilités des principaux organismes et des principaux acteurs du système scolaire québécois. Lois et règlements régissant l'éducation. Régimes pédagogiques. Ordres et filières d'enseignement. Actualité liée à l'éducation. Débats et enjeux de l'éducation. Initiation aux méthodes de recherche en éducation et à l'analyse critique de sources. MODES DE PRESTATION : Entièrement en présence ou hybride (50% présence ; 50% distance) ou entièrement à distance.

Intervention didactique

Sigle du cours DIA13023
Titre du cours Didactique du français au préscolaire et au premier cycle du primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage du français au préscolaire et au premier cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

Contenu
Fondements, compétences et contenus d'apprentissage liés à la lecture, à l'écriture et à la communication orale en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. Émergence de l'écrit. Processus de lecture et d'écriture. Aspects affectifs, perceptifs, cognitifs et métacognitifs impliqués dans ces apprentissages. Stratégies du lecteur et du scripteur débutant. Planification des apprentissages et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Évaluation des compétences à lire, à écrire et à communiquer oralement. Littérature jeunesse. Difficultés d'apprentissage. Différenciation pédagogique. Matériel didactique, ~~et~~ technologie de l'information et de la communication et littératie numérique.

Sigle du cours DIA23023
Titre du cours Didactique de la grammaire au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage de la grammaire au primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage des élèves.

Contenu
Définition et évolution historique de la didactique de la grammaire. Analyse de la place et du rôle de la grammaire dans les documents ministériels. Propositions didactiques au regard du lexique (morphologie et sémantique), de la syntaxe, de la morphosyntaxe et de la cohérence textuelle : manipulations, techniques d'analyse des phrases, principe donneur-receveur, approches inductive et déductive, enseignement explicite, étayage, enseignement contextualisé, etc. Évaluation de la grammaire dans le développement des compétences en français. Difficultés d'apprentissage et différenciation pédagogique. Analyse, planification et expérimentation de séquences didactiques prenant en compte l'hétérogénéité des élèves. Analyse de dictionnaires, de grammaires et d'ensembles de matériel didactiques en vue de leur utilisation en classe.

Sigle du cours DIA25123
Titre du cours Didactique des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

Contenu
Introduction aux principaux documents ministériels qui encadrent, au Québec, l'enseignement des mathématiques au préscolaire et au premier cycle du primaire. Enseignement et apprentissage des mathématiques : repères historiques, épistémologiques et didactiques. Rôle de la situation-problème dans l'enseignement des mathématiques. Planification et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Difficultés d'apprentissage et interventions pédagogiques adaptées. Utilisation de matériel didactique pertinent. Contenus notionnels intégrés : concept de nombre, systèmes de numération, sens des opérations additives, procédés personnels et conventionnels d'addition et de soustraction; probabilités et statistique; repérage dans l'espace et dans le plan, solides et figures planes; mesures de longueurs et du temps.

Sigle du cours DIA25223
Titre du cours Didactique des mathématiques au deuxième cycle du primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des mathématiques au deuxième cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

Contenu
Enseignement et apprentissage des mathématiques au deuxième cycle du primaire: repères historiques, épistémologiques et didactiques. Planification et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Utilisation de matériel didactique pertinent. Difficultés d'apprentissage et interventions pédagogiques adaptées. Contenus notionnels intégrés : sens des opérations multiplicatives, procédés personnels et conventionnels de multiplication et de division; sens de la fraction et des nombres décimaux; solides et figures planes, mesure du périmètre et de l'aire avec unités non conventionnelles et conventionnelles; probabilités et statistique.

Sigle du cours DIA28223
Titre du cours Didactique des sciences au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectifs
Développer des compétences pour l'enseignement-apprentissage des sciences au préscolaire et au primaire.

Contenu
Programme de formation de l'école québécoise en science et technologie au préscolaire et au primaire. Actualisation de la maitrise des savoirs centraux enseignés au primaire sous l'univers matériel, Terre et espace et vivant. Démarches scientifiques. Réflexion sur la nature des sciences. Conceptions initiales des élèves. Processus de changement conceptuel : rôle du questionnement, du conflit cognitif, de l'inhibition, etc. Modèles et formules pédagogiques propices au développement des apprentissages et des compétences disciplinaires. Appropriation et appréciation du matériel didactique et de ressources.

Sigle du cours DIA32023
Titre du cours Didactique de l'univers social au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer des compétences pour l'enseignement-apprentissage des disciplines du domaine de l'univers social au primaire.

Contenu
Programme de formation de l'école québécoise en univers social au primaire. Épistémologie des disciplines de la géographie et de l'histoire. Pensées historique et géographique. Mobilisation et transformation des représentations intuitives au profit de représentations scientifiques de l'espace, du temps et de la société. Appropriation de la démarche inductive de résolution de problème en sciences humaines et sociales et didactique de l'enquête. Maitrise progressive de l'exploitation méthodique et

rigoureuse de l'information accessible au moyen des technologies de l'information et de la communication dans des sources et documents variés. Apport des compétences de littératie au domaine de l'univers social. Approches et stratégies d'enseignement et d'évaluation interdisciplinaires au premier cycle. Approches et stratégies d'enseignement et d'évaluation aux deuxième et troisième cycles. Exploitation pédagogique de diverses ressources et outils, dont le matériel pédagogique, les ressources numériques et les ressources du milieu.

Sigle du cours DIA33023
Titre du cours Didactique du français aux deuxième et troisième cycles du primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage du français aux deuxième et troisièmes cycles du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

Contenu
Compétences et contenus d'apprentissage liés à la lecture, à l'écriture et à la communication orale, en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. Stratégies du lecteur et du scripteur en développement. Typologie textuelle. Planification des apprentissages et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Évaluation des compétences à lire, à écrire et à communiquer oralement. Littératures jeunesse. Différenciation pédagogique et difficultés d'apprentissage. Matériel didactique, technologie de l'information et de la communication et littératie numérique.

Sigle du cours DIA34023
Titre du cours Didactique des arts au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des arts, principalement les arts plastiques, au préscolaire et au primaire.

Contenu
Fondements et approches pédagogiques de l'enseignement des arts au préscolaire et au primaire. Appropriation du langage plastique et regard sur certaines caractéristiques communes reliées aux formes d'art (arts plastiques, art dramatique, musique et danse) Étude des notions et concepts essentiels au domaine des arts du programme ministériel de formation de l'école québécoise. Intégration de la progression des apprentissages. Outils d'évaluation des apprentissages artistiques. Expériences et pratiques artistiques signifiantes dans une perspective interdisciplinaire au préscolaire (jeu et activités d'éveil) et au primaire. Analyse du rôle de l'enseignant passeur culturel et de la médiation culturelle. Appropriation de la démarche de création. Exploration des dispositifs, outils et acteurs culturels pour l'éducation artistique.

Sigle du cours DIA35323
Titre du cours Didactique des mathématiques au troisième cycle du primaire
Nombre de crédits 3

Objectif

Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des mathématiques au troisième cycle du primaire en tenant compte des difficultés d'apprentissage liées à la discipline.

Contenu
Enseignement et apprentissage des mathématiques : repères historiques, épistémologiques et didactiques. Planification et conception d'activités d'enseignement-apprentissage tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. Difficultés d'apprentissage et interventions pédagogiques adaptées. Utilisation de matériel didactique pertinent. Contenus notionnels intégrés : sens des opérations sur les fractions et les nombres décimaux et opérations sur ces nombres; nombres entiers; transformations géométriques; angles et figures planes; mesure du volume, de la capacité et de la masse avec unités non conventionnelles et conventionnelles; relation entre les unités de mesure; probabilités et statistique.

Sigle du cours DIA38223
Titre du cours Didactique appliquée des sciences et des technologies au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des sciences et des technologies au primaire.

Contenu
Approfondissement d'une culture, scientifique et technologique. Démarche technologique. Initiation à l'éducation à l'environnement. Place de l'interdisciplinarité en sciences et technologies. Approches pédagogiques favorisant les démarches complexes et ouvrant à l'interdisciplinarité (investigation scientifique, conception technologique, projets, etc.). Conception, planification et pilotage d'une situation d'apprentissage et d'évaluation développant les compétences disciplinaires.

Sigle du cours DIA42023
Titre du cours Culture et savoirs en univers social
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer ses compétences pour l'enseignement-apprentissage des contenus disciplinaires du domaine de l'univers social en se familiarisant à des enjeux de savoir et de culture qui y sont attachés.

Contenu
Contextualisation des programmes de sciences humaines et sociales au Québec et enjeux de contenu. Convergences de contenus et de démarches entre le domaine de l'univers social et les autres domaines de formation au primaire. Place des savoirs, rapport à la culture et approche culturelle en éducation. Concepts à l'étude. Organisation, changement et diversité des sociétés et territoires. Contextualisation géographique et historique des réalités humaines et sociales. Enjeux de territoire et d'histoire locale et régionale. Enjeux de savoir(s) : histoire et géographie des Premiers Peuples et des historiquement marginalisés. Traitement des questions socialement vives. Aspects d'étude relatifs à la citoyenneté.

Sigle du cours PPE36323
Titre du cours Situations d'exploration à l'éducation préscolaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer sa maitrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre de situations d'exploration à l'éducation préscolaire en relation avec les domaines de développement et d'apprentissage.

Contenu
Principes et objectifs qui sous-tendent les choix de situations d'exploration liées aux domaines de développement et d'apprentissage. Exploration de matériel. Procédures d'élaboration de situations de développement et d'apprentissage issues du jeu. Élaboration et évaluation de situations de développement et d'apprentissage tenant compte de l'organisation de la classe, d'une gestion des apprentissages et d'un programme centré sur le jeu et sur l'action de l'enfant.

Intervention psychopédagogique

Sigle du cours PPE10523
Titre du cours Fondement en adaptation scolaire pour une éducation inclusive au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Se familiariser aux fondements de l'éducation inclusive et à l'intervention auprès d'élèves ayant des besoins diversifiés en classe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

Contenu
Historique des services, lois, politiques et règlements relatifs à l'adaptation scolaire. Modèles et organisation des services à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire. Principes et valeurs qui sous-tendent l'éducation inclusive : valorisation des rôles sociaux, normalisation, dénormalisation, participation sociale, accessibilité, universalité et équité. Caractéristiques générales d'élèves ayant des besoins diversifiés : capacités, besoins, difficultés, facteurs de risque de l'enfant vulnérable ou de l'élève à risque. Approche systémique et approche multimodale. Distinction entre les approches et les niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire). Stratégies préventives et méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de tous les élèves. Rôles des différents acteurs engagés dans l'éducation inclusive et importance du partenariat. Attitudes à l'égard de la diversité.

Sigle du cours PPE11523
Titre du cours Éducation inclusive des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Connaitre les caractéristiques des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et analyser les conditions nécessaires à leur inclusion.

Contenu
Les services aux élèves handicapés et en difficulté au Québec : les grands encadrements (scolarisation et inclusion des ÉHDAA, processus de production du handicap, classification des élèves HDAA). Attitudes face à la diversité des élèves qui composent la classe. Caractéristiques des élèves ayant des difficultés

d'apprentissage. Caractéristiques des élèves handicapés (déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et autres situations de handicap). Multihandicaps, concomitance de difficultés ou d'incapacités associées. Adaptation de l'enseignement et de l'intervention en fonction des besoins et capacités des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des élèves handicapés. Démarche de plan d'intervention et de plan de services. Analyse critique des implications relatives à l'évaluation et aux interventions adaptées.

Sigle du cours PPE26223
Titre du cours Gestion de la classe à l'éducation préscolaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer sa compétence à organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe à l'éducation préscolaire.

Contenu
Gestion éducative, démocratique et préventive de la classe à l'éducation préscolaire. Composantes de la qualité éducative à l'éducation préscolaire : qualité structurelle, qualité des processus et qualité des orientations pédagogiques. Aménagement de l'environnement physique : principes de base, divers centres d'apprentissage, matériel. Organisation temporelle favorisant le jeu et les situations de développement et d'apprentissage : horaire, routine et transitions. Contexte de réalisation et la planification. Évaluation à l'éducation préscolaire : processus évaluatif, observation, outils/documentation pédagogique et attentes de fin de cycle.

Sigle du cours PPE27023
Titre du cours Gestion de la classe au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer la compétence à organiser et à gérer le fonctionnement du groupe-classe au primaire.

Contenu
Concept de gestion de classe. Modèles de gestion de classe. Évolution du concept de gestion de classe au primaire et fonction: développement, apprentissage et socialisation des élèves (perspective inclusive). Profils et modèles de gestion de classe. Prévention par l'établissement et le maintien concertés du climat de classe. Planification au primaire selon le(s) programme(s) et l'hétérogénéité des élèves. Observation, consignation de traces, suivis : démarches, outils. Collaboration et ressources : temps, espaces/aménagements, matériel, numérique, personnes collaboratrices. Fonctionnement du groupe-classe : rôles et attentes mutuelles. Lien d'attachement et développement de relations positives : habiletés. Motivation : engagement, autodétermination, bienêtre, plaisir. Régulation émotionnelle et comportementale. Rétablissement du climat de classe : indiscipline et comportements perturbateurs.

Sigle du cours PPE31523
Titre du cours Élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire
Nombre de crédits 3

Objectif

Reconnaitre et comprendre les caractéristiques et les besoins des élèves présentant des difficultés comportementales extériorisées et intériorisées dans le but d'élaborer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées.

Contenu
Caractéristiques cognitives, affectives, sensorielles, comportementales et sociales spécifiques aux élèves du préscolaire et du primaire présentant des difficultés comportementales extériorisées et intériorisées. Facteurs de risque, facteurs de protection et conséquences associées aux difficultés comportementales. Identification et adaptation d'outils d'observation du comportement. Analyse fonctionnelle du comportement. Problématiques et phénomènes sociaux rencontrés en milieu scolaire. Analyse critique, adaptation et élaboration de stratégies favorisant l'adaptation sociale, affective et comportementale de l'élève à l'école. Programmes de prévention et d'intervention. Rôles des enseignants et des parents pour accompagner et soutenir l'adaptation des élèves présentant des difficultés comportementales. Pratiques collaboratives.

Formation pratique

Sigle du cours SCE11423
Titre du cours Projet d'intervention hors Québec
Nombre de crédits 6

Objectif
S'intégrer dans un milieu culturel et éducatif hors Québec et participer à l'intervention pédagogique.

Contenu
Familiarisation aux réalités sociales et géopolitiques par immersion dans une province ou un pays d'accueil. Exploration du système d'éducation de la province ou du pays d'accueil : structures, organisation de l'enseignement, régime pédagogique, programmes d'études. Familiarisation avec les politiques des organismes partenaires et avec les aspects touchant la préparation technique d'un séjour en coopération hors Québec. Exploration progressive des différentes composantes de la réalité du milieu scolaire d'accueil. Observation du processus d'enseignement-apprentissage par la participation à la vie de la classe et par l'analyse réflexive. Interventions progressives en collaboration avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et menant à une prise en charge continue de la classe. Réalisation d'activités de planification, d'interaction et d'évaluation des apprentissages. Développement des habiletés de gestion des apprentissages dans une perspective d'adaptation aux besoins des élèves. Établissement d'une relation professionnelle avec les élèves. Résolution des problèmes pratiques rencontrés dans la gestion de classe. Retour réflexif sur l'expérience vécue en stage et bilan de l'acquisition des compétences professionnelles visée par l'intervention hors Québec.

Sigle du cours STG19023
Titre du cours Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante
Nombre de crédits 3

Objectif

Se familiariser avec les diverses tâches, responsabilités et rôles de la profession enseignante, dans le but de consolider son orientation professionnelle.

Contenu
Connaissance et compréhension de l'organisation d'une école : personnel, service, règlements, calendrier, horaire, etc. Participation à la vie d'une école préscolaire et primaire : réunions de gestion, journées pédagogiques, rencontres de parents, conseil d'établissement, assemblées syndicales, activités sociales, etc. Observation et participation dans des classes du préscolaire et des trois cycles du primaire : responsabilités de l'enseignante ou de l'enseignant dans la classe et dans l'école, caractéristiques des élèves, approches pédagogiques, programmes, matériel didactique, organisation, gestion de la classe et planification. Sensibilisation aux organismes du milieu scolaire québécois : ministère de l'Éducation, centre de services scolaire, organisation et assemblée syndicale, comité de parents, conseil d'établissement, etc. Se sensibiliser à l'importance de la documentation ministérielle (programme scolaire, progression des apprentissages, compétences professionnelles). Harmonisation du projet personnel de formation avec le projet professionnel (projet de stage, portfolio, etc.). Initiation au processus d'analyse réflexive.

Sigle du cours STG29023
Titre du cours Stage II : Initiation à l'intervention en classe
Nombre de crédits 3

Objectif
S'initier à la mise en œuvre progressive des activités de planification, d'organisation, de gestion et d'intervention pédagogique dans la classe en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant.

Contenu
Développement d'habiletés d'observation en lien avec le fonctionnement d'une classe. Observation du processus d'enseignement-apprentissage, par la participation à la vie de la classe et par l'analyse réflexive. Pratique progressive d'interventions pédagogiques variées : interventions individuelles et en petits groupes; co-animation; planification, pilotage et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage en considération de l'hétérogénéité du groupe. Participation à la gestion d'un groupe d'élèves et clarification de ses valeurs éducatives. Développement de l'autonomie et de la responsabilisation à l'égard de sa formation. Mise en pratique et intégration de connaissances pédagogiques et didactiques. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Consolidation de mécanismes de soutien au projet personnel de formation (portfolio, communautés d'apprenants, mise en réseau, forum électronique, journal de bord, etc.). Bilan des compétences professionnelles. Retour critique sur les expériences réalisées en stage : progression dans le projet personnel de formation, liens théorie/pratique, autonomie et jugement professionnel. Actualisation du projet personnel de formation. Développement d'habiletés d'analyse réflexive.

Sigle du cours STG39023
Titre du cours Stage III : Interventions en classe
Nombre de crédits 6

Objectif
Développer des habiletés d'intervention et d'organisation de la classe, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, dans une perspective de gestion des apprentissages en fonction des besoins des élèves.

Contenu

Intégration graduelle et active dans une classe par l'observation structurée de son mode de fonctionnement. Connaissance progressive des caractéristiques des élèves : estime de soi, compétence sociale, motivation, stratégies cognitives, apprentissages scolaires, etc. Conception, pilotage et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage et d'interventions adaptées aux besoins des élèves et conformes au programme de formation. Réflexion et mise en œuvre de la différenciation pédagogique. Planification à court et moyen terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Analyse et argumentation de sa pratique pédagogique. Poursuite du développement des compétences en regard de la macro-planification. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Prise en charge graduelle et continue de la classe. Consolidation de mécanismes de soutien au projet personnel de formation (portfolio, communautés d'apprenants, mise en réseau, forum électronique, journal de bord, etc.). Retour critique sur les expériences réalisées en stage : progression dans le projet personnel de formation, liens théorie/pratique, autonomie et jugement au regard de ses compétences professionnelles. Consolidation de ses croyances, convictions éducatives et de ses habiletés d'analyse réflexive. Actualisation du projet personnel de formation.

Sigle du cours STG49023
Titre du cours Stage IV : Prise en charge de la classe
Nombre de crédits 15

Objectif
Maitriser les compétences nécessaires à la prise en charge continue d'une classe; personnaliser sa pratique professionnelle; objectiver son expérience d'intervention en classe.

Contenu
Intégration au contexte de la classe et de l'école. Prise en charge graduelle et continue de la classe ~~et~~ personnalisation et adaptation de ses interventions. Collaboration à la planification et à la supervision d'un mode de fonctionnement du groupe-classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. Planification à court, moyen et long terme des interventions pédagogiques en fonction des besoins répertoriés chez les élèves. Conception, pilotage, et évaluation d'activités d'enseignement-apprentissage variées permettant aux élèves de développer les compétences visées par le programme de formation. Évaluation de la progression des apprentissages. Collaboration à la conception et à la mise en œuvre de plans d'interventions. Coopération avec l'équipe-école et communication avec les parents. Soutien du plaisir d'apprendre chez les élèves. Analyse critique de sa pratique professionnelle et justification de ses actions par l'utilisation d'arguments fondés. Approfondissement des habiletés d'analyse réflexive.

Identité et développement professionnel

Sigle du cours ATE42023
Titre du cours Intégration de la dimension culturelle à l'éducation préscolaire et enseignement primaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Apprendre à intégrer la dimension culturelle en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

Contenu

Fondements théoriques et concepts. Cultures première et seconde. Axes d'intégration de la dimension culturelle : apprentissage et enseignement. Dimension culturelle du programme de formation. Entrée à l'éducation préscolaire et les pratiques d'enseignement à la culture. Intégration de la dimension culturelle dans les disciplines d'enseignement. Culture en salle de classe, dans la vie scolaire et partenaires culturels de l'école. Réseaux culturels.

Sigle du cours ATE43023
Titre du cours Développement des fonctions exécutives en contexte éducatif auprès des élèves en difficulté
Nombre de crédits 3

Objectif
Comprendre le rôle des fonctions exécutives dans le développement de l'enfant pour le soutien du développement des fonctions exécutives des élèves présentant des difficultés sur les plans cognitifs, langagier, comportemental, social et affectif.

Contenu
Développement du cerveau et fonctions exécutives. Développement typique et déficits liés aux principales composantes des fonctions exécutives : mémoire de travail, inhibition, flexibilité cognitive et planification. Rôle des fonctions exécutives dans la régulation émotionnelle, cognitive et comportementale et impacts du dysfonctionnement exécutif. Facteurs d'influence liés au développement des fonctions exécutives en contexte éducatif. Expérimentation d'outils d'observation des fonctions exécutives des élèves en contexte éducatif. Stratégies et interventions visant à soutenir le développement et la mobilisation des fonctions exécutives chez les élèves du préscolaire et du primaire présentant des difficultés sur les plans cognitif, langagier, comportemental, social et affectif.

Sigle du cours ATE46023
Titre du cours Enjeux en éducation préscolaire
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer une compréhension critique des enjeux en éducation préscolaire.

Contenu
L'éducation préscolaire comme objet d'étude : réflexion conceptuelle sur sa pratique professionnelle et exploration critique des enjeux. Réflexion et prise de position sur des sujets d'ordre pédagogique et propres à la réalité de l'éducation préscolaire. Prendre connaissance de recherches en éducation préscolaire. Expérimentation d'un modèle de réflexion sur sa pratique professionnelle et élaboration d'un projet intégrateur, au regard de la démarche réflexive réalisée en fonction des stages et des expériences réalisées. Démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Sigle du cours ATE47023
Titre du cours Créativité numérique et technologie en éducation
Nombre de crédits 3

Objectif
Mobiliser les compétences numériques acquises dans des projets intégrateurs tenant compte de l'hétérogénéité des élèves.

Contenu
Mobilisation du numérique : fondements et principes. Approfondissement du cadre de référence de la compétence numérique et réflexion sur son rôle en tant que vecteur d'inclusion répondant à des besoins diversifiés des élèves. Création de contenu ou de matériel pédagogique (combo numérique du Plan d'action numérique : laboratoire créatif, robotique pédagogique, flotte d'appareils) en faisant preuve de créativité avec les technologies et le numérique. Mobilisation de diverses ressources d'informations (numériques) et son réseau (humain) pour bonifier les productions et les différencier en fonction de l'hétérogénéité des élèves, pour répondre à des intérêts, des besoins ou surmonter des obstacles en matière d'apprentissage. Planification de stratégies pour susciter l'intérêt, la curiosité des élèves et la capacité à se faire confiance dans leur apprentissage.

Sigle du cours ATE47123
Titre du cours Sociologie de la réussite éducative
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer une pensée sociologique et critique sur la réussite éducative.

Contenu
Fondements de l'analyse sociologique. Historique sociologique du système d'enseignement. Justice sociale et justice scolaire. Analyse paradigmatique des phénomènes éducatifs. École et classes sociales. École et transmission de la culture. Définition de l'échec et de la réussite scolaires. Réussite scolaire et réussite éducative. Collaboration école-famille. Analyse sociologique des parcours scolaires et professionnels.

Sigle du cours ATE48023
Titre du cours Principes et approches en éducation à l'environnement
Nombre de crédits 3

Objectif
Introduire à l'éducation à l'environnement et au développement du pouvoir agir face aux enjeux socio-environnementaux.

Contenu
Introduction aux concepts pivots de l'éducation à l'environnement (EE) : rapport aux savoirs (savoirs scientifiques, autochtones, scolaires), agentivité écocitoyenne, engagement social, rapport au vivant, sentiment de pouvoir agir et éco-anxiété. Exploration des éléments des programmes scolaires québécois liés aux enjeux socio-environnementaux et des raisons qui justifient leur considération en sciences de l'éducation : développement du bien-être des jeunes, meilleure collaboration et empathie, anticipation et réflexion critique, meilleure considération de l'hétérogénéité des élèves, connectivité avec la nature. Réflexion sur les perspectives épistémologiques, pédagogiques et didactiques en éducation à l'environnement pour le développement du pouvoir agir des jeunes (épistémologie socioconstructiviste, posture transformatrice et sociocritique de l'EE), pédagogie critique et émancipatrice, questions socialement vives environnementales [QSVE], pédagogie par la nature). Sensibilisation aux enjeux environnementaux à l'échelle locale et globale et pistes d'action pédagogique et didactique. Partenariat et collaboration entre les milieux d'éducation formelle et non formelle dans la mise en œuvre d'une éducation à l'environnement et au développement durable.

Sigle du cours EDU50418
Titre du cours Sexualité et éducation
Nombre de crédits 3

Objectif
Développer une pratique réflexive sur l'éducation à la sexualité

Contenu
Connaissance et compréhension du développement psychosexuel de l'enfant, de l'adolescente et l'adolescent. Reconnaissance des réalités sociosexuelles : hypersexualisation, grossesse à l'adolescence, interruption volontaire de grossesse (IVG), infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS), croyances liées à la sexualité, orientation sexuelle, violences psychologique et sexuelle, diversité des pratiques sexuelles et diversité des genres. Éducation à la sexualité et prévention : santé sexuelle, notions de désir, de plaisir et de bien-être, contraception, intimité, apprentissage du respect de soi et d'autrui, relations amoureuses égalitaires. Développement de l'esprit critique par l'analyse des modèles culturels et des rôles sociaux présentés par les médias en matière de sexualité. Connaissance des ressources spécifiques d'information, d'éducation, d'aide et de soutien en éducation à la sexualité, exploration des modalités d'application de l'éducation à la sexualité et outils d'intégration dans le contexte scolaire actuel.

Sigle du cours PPE17023
Titre du cours Initiation à la profession enseignante
Nombre de crédits 1

Objectif
Développer sa représentation de la pratique professionnelle de l'enseignement au préscolaire et au primaire.

Contenu
Sensibilisation aux enjeux de l'éducation au préscolaire et de l'enseignement au primaire et à la professionnalisation de l'enseignement (compétences professionnelles). Exploration du référentiel des compétences professionnelles en éducation et des autres documents qui encadrent la profession. Identification de ses priorités éducatives en regard de son choix professionnel et engagement dans un processus de développement professionnel. Initiation aux compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de la profession enseignante.

Sigle du cours PPE47023
Titre du cours Éthique et insertion dans la profession enseignante
Nombre de crédits 3

Objectif
Reconnaitre les principes éthiques de la profession et le rôle de l'enseignante ou de l'enseignante face à divers enjeux d'insertion professionnelle.

Contenu
Définition des concepts-clés : déontologie, morale, éthique, culture, droit et droits de la personne. Déontologie et éthique professionnelle. Sociologie des professions. Office des professions et ordres professionnels. Encadrement réglementaires et enjeux syndicaux en enseignement. Cadre légal et réglementaire. Définition des principes éthiques de la profession enseignante. La place des valeurs dans

la réflexion éthique. La construction de l’identité professionnelle enseignante. Les étapes de l’insertion professionnelle enseignante. Perspective de formation continue dans le développement des compétences professionnelles.

Description des cours hors programme

Depuis l'automne 2013, nous offrons un Programme court de 1er cycle de perfectionnement en français écrit (0073). Ce programme est composé de trois cours de 3 crédits chacun. En suivant les trois cours, les étudiantes et les étudiants peuvent obtenir une attestation d'études. Les cours du programme court sont les suivants : SCE10424, SCE12413 et SCE13413.

Cours hors programme en français :

Sigle du cours SCE10424

Titre du cours Maîtrise des savoirs essentiels en français écrit

Nombre de crédits 3

Objectif
Maîtriser les savoirs, normes et usages contemporains du français écrit en vue de la pratique enseignante.

Contenu
Initiation au fonctionnement de la langue écrite. Processus, techniques et outils de compréhension : métalangage (classes de mots, concepts de base en syntaxe), manipulations linguistiques, ouvrages de références, etc. Lexique : vocabulaire, orthographe lexicale, rectifications orthographiques. Syntaxe : phrase de base, transformations de la phrase, phrases atypiques, groupes et fonctions syntaxiques, introduction à la phrase complexe (juxtaposition, coordination, subordination). Système des accords : principe donneur / receveurs, accords dans le groupe nominal, accords régis par le sujet, accords régis par le complément direct, écrans syntaxiques, difficultés d'accords (tout, même, quelque, tel, etc.). Introduction à la cohérence textuelle. Bilan des apprentissages : acquis et savoirs à parfaire.

Sigle du cours SCE12413

Titre du cours Approfondissement des connaissances en grammaire française

Nombre de crédits 3

Objectif
Approfondir ses connaissances du lexique, de la syntaxe et de la cohérence textuelle en vue de la pratique enseignante.

Contenu
Vocabulaire (sémantique) : composition, dérivation, synonymie, homonymie, antonymie, impropriétés (anglicismes, archaïsmes, barbarismes), québécismes, néologismes, etc. Registres de langue. Retour sur la phrase simple et approfondissement de la phrase complexe (types de subordonnées). Morphosyntaxe : problèmes d'accords (conjugaisons irrégulières, adjectifs de couleurs, mots composés, etc.). Syntaxe : analyse de phrases. Ponctuation : emploi de la virgule, du point, du point-virgule, etc. Cohérence textuelle : continuité thématique, progression, cohésion, reprise de l'information, gestion adéquate du temps et de l'espace, discours rapporté, analyse de textes. Bilan des apprentissages : acquis et savoirs à parfaire.

Sigle du cours **SCE**13413

Titre du cours Rédaction et révision de textes

Nombre de crédits 3

Objectif
Consolider ses compétences en rédaction et en révision de textes écrits en vue de la pratique enseignante.

Contenu
Planification : recherche et sélection d'information, prise de notes efficace, élaboration de plans (chronologique, analytique, explicatif, thématique, dialectique, etc.). Structures de textes. Technique de rédaction. Style, clarté, lisibilité et intelligibilité d'un texte. Adaptation au contexte de communication (objectif, registre de langue, public cible, etc.). Stratégies de révision (repérage, types de classement des erreurs, etc.). Autocorrection et réécriture. Outils numériques. Normes de présentation et normes typographiques. Sources, citations et références

Cours hors programme en mathématiques

Sigle du cours SCE10805

Titre du cours Ensemble de nombres et opérations sur les nombres

Nombre de crédits 1

Objectif
Maîtriser les compétences propres aux mathématiques relatives aux ensembles de nombres ainsi qu'aux opérations sur ces nombres.

Contenu
Construction du sens donné aux mathématiques. Raisonnement et culture mathématiques. Étude de différents systèmes de numération et des principes des systèmes de numération : base, valeur de position et symboles. Ensembles de nombres : naturel, entier, relatif, décimal, rationnel, irrationnel et réel. Passage d'une forme d'écriture à une autre. Nombres particuliers : pairs, impairs, premiers, multiples, diviseurs. Régularités en termes de suites. Calculs écrits sur les réels : addition, soustraction, multiplication et division. Chaînes d'opérations complexes sur les réels : naturels, entiers, fractions, décimaux. Notion d'exposants : négatifs, décimaux, fractionnaires et opérations sur les exposants. Propriétés élémentaires des opérations : commutativité, associativité, élément neutre, distributivité.

Sigle du cours SCE10905

Titre du cours Algèbre et résolution de problèmes

Nombre de crédits 1

Objectif
Maîtriser les compétences propres aux mathématiques relatives à l'algèbre en termes de langage mathématique et outil de résolutions de problèmes.

Contenu
Construction du sens donné aux mathématiques. Raisonnement et culture mathématiques. Problématiques liées à la résolution de problèmes algébriques : nature des problèmes, variables menant à une complexification de la résolution de problèmes et stratégies de résolution. Problématiques liées au langage algébrique : généralisation, opérations, démonstration, résolution d'équations et de systèmes d'équations (substitution, comparaison et réduction), relations linéaires (passages d'un mode de représentation à un autre, taux de variation), recherche de point d'intersection.

Sigle du cours SCE11005

Titre du cours Géométrie et probabilité

Nombre de crédits 1

Objectif
Maîtriser les compétences propres aux mathématiques relatives à la géométrie et à la probabilité.

Contenu
Construction du sens donné aux mathématiques. Raisonnement et culture mathématiques. Problématiques liées à la géométrie, à la mesure, à la probabilité et à la statistique. Géométrie : droites (remarquables, parallèles, perpendiculaires, sécantes), figures complexes (polygones, cercles, régulières, convexes, non-convexes), caractéristiques et classification des polygones (angles, côtés, diagonales, axes de symétrie), transformations, isométriques, démonstration géométrique, caractéristiques et classification des solides (polyèdres, corps ronds, relation d'Euler et développement). Mesure de figures et de solides : périmètre, aire, volume. Probabilité et statistique : probabilité expérimentale et théorique, événements particuliers (élémentaires, compatibles, complémentaires), problèmes probabilistes, mesures principales de comparaison (tendance centrale, de dispersion et de position) et graphiques appropriés à la situation statistique.

Sigle du cours SCE11106

Titre du cours Savoirs mathématiques

Nombre de crédits 3

Objectif
Approfondir les connaissances et les compétences mathématiques propres aux savoirs essentiels enseignés aux différents ordres d'enseignement dans une perspective intégratrice des principales notions mathématiques.

Contenu
Concepts mathématiques et construction de sens. Repères historiques et épistémologiques. Systèmes et représentations des nombres : naturels, fractions et décimaux, entiers, etc. Passage d'une écriture à une autre. Sens et opérations sur les nombres : propriétés et applications. Exponentiation et chaînes d'opérations. Algorithmes sur les nombres entiers. PPCM et PGCD de deux entiers. Problèmes portant sur les nombres rationnels. Géométrie : espace et repérage, solides, figures planes, frises et dallages. Isométrie et homothétie. Transformations et compositions de transformations. Mesures : estimation et mesurage (longueurs, surfaces, capacités, masses, etc.). Aire de polygones et volumes. Algèbre : équations du premier degré, calcul algébrique, expressions équivalentes. Dépendance entre les variables d'une situation, relations linéaires et relation Pythagore. Équations de droite. Systèmes d'équations (substitution, comparaison et réduction), représentation graphique de droites, recherche de point d'intersection. Statistique : représentation et interprétation de données, tableaux et diagrammes, calculs. Probabilité et hasard : prédiction de résultats et d'événements, dénombrement et calculs, simulation.

Précisions sur les stages

Les cours-stages du programme du *Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire* sont des activités créditées, assurées par l'Université, qui se réalisent en étroite collaboration avec le milieu scolaire. Le personnel enseignant de l'Université (professeures et professeurs, personnes chargées de cours) assume la préparation et l'encadrement des stagiaires alors que des enseignantes et des enseignants associés les accueillent dans leur classe et les accompagnent dans leur cheminement.

Les cours-stages s'échelonnent sur les quatre années de la formation à raison d'un stage par année. Les objectifs, le contenu et le format de chaque stage permettent aux stagiaires de développer et de consolider progressivement leurs habiletés pratiques tout en intégrant les connaissances, les attitudes et les savoir-faire acquis dans l'ensemble des autres cours du programme. Le nombre de crédits et le format de chacun varient en fonction des objectifs poursuivis.

Les stages se font dans des niveaux différents de sorte que les stagiaires puissent intervenir au préscolaire et aux trois cycles du primaire. Les stages ont lieu dans des écoles différentes afin de permettre aux stagiaires d'élargir leur expérience.

L'agencement des stages tout au long de l'année scolaire permet aux étudiantes et aux étudiants de vivre différentes étapes de l'année scolaire.

Pour plus d'informations concernant la formation pratique, vous pouvez vous référer à la section consacrée aux stages ou encore, consulter le document d'information sur les stages disponible sur le site de l'UQAR.

Règles de cheminement
Cours sous la forme de tutorat en formation pratique

Dans le cadre de la formation en éducation préscolaire et en enseignement primaire, une étudiante ou un étudiant ne pourra effectuer des cours ou des stages sous la forme d'un tutorat que pour des raisons jugées exceptionnelles.

Règles de cheminement relatives à la poursuite des stages III et IV

Stage III

Pour réaliser son stage III (*STG39023 Interventions en classe)* ou le cours *SCE11423 Projet d'intervention hors Québec,* l'étudiante ou l'étudiant de 3e année doit :

- Avoir réussi tous les cours des trimestres 1 à 5[2];
- Avoir atteint le seuil minimal de réussite au TECFÉE :

  Tel que mentionné ci-dessus à la section « Mesures particulières au programme », les étudiantes et les étudiants inscrits en formation initiale à l'enseignement doivent réussir le TECFÉE au cours de leur formation. Ce test est exigé pour toute étudiante ou tout étudiant inscrit dans un programme de formation à l'enseignement dans les universités québécoises[3]. L'étudiante ou l'étudiant doit atteindre le seuil de réussite (70 % dans les deux volets du test : code linguistique et rédaction) avant le stage III (*STG39023 Interventions en classe*) ou le cours *SCE11423 Projet d'intervention hors Québec.* Des précisions relatives à la réussite du test et au cheminement dans le programme sont communiquées aux étudiantes et aux étudiants au début de chaque trimestre de l'automne.

Stage IV

Pour réaliser son stage IV, (*STG49023 Prise en charge de la classe),* l'étudiante ou l'étudiant de 4e année doit :

- Avoir réussi tous les cours des trimestres 1 à 7;

Préparation à l'examen de compétences en français (TECFEE)

Pour se préparer au TECFÉE, l'étudiante ou l'étudiant doit prendre les moyens nécessaires afin d'élaborer un plan de développement de compétences en français et poursuivre sa démarche pour atteindre le seuil de réussite exigé (divers ateliers de préparation au test sont organisés par le CAR). Si l'étudiante ou l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite exigé, il ou elle doit suivre les étapes suivantes :

1. À la suite d'un échec à la première passation du TECFÉE, l'étudiante ou l'étudiant doit rencontrer la conseillère à la réussite du CAR et avoir en sa possession la feuille détaillée des résultats officiels.

2. La conseillère établira, avec l'étudiante ou l'étudiant, un plan de travail pouvant comporter une ou plusieurs des mesures suivantes :

   - s'inscrire à un cours hors programme (3 crédits) en français;
   - assister à des ateliers offerts par le CAR;
   - assister à des cliniques personnalisées organisées par le CAR;
   - profiter de l'aide offerte par les pairs supervisés par une ressource;
   - entreprendre des démarches à l'extérieur des services de l'UQAR (cours privés, tutorat, exercices maison, etc.), en conservant des traces de sa démarche.

---

[2] Règlement pédagogique particulier – Résolution PREP 183-387 – Conseil de module préscolaire-primaire, 24-05-2006

[3] Politique et modalités relatives au test de certification en français écrit pour l'enseignement (Table MELS – Universités, 14-04-2009)

Demande de révision de note à la suite de l'examen de compétences en français

Voici la procédure pour une demande de révision de correction de la rédaction uniquement :

Un candidat ou une candidate peut demander que la correction de sa rédaction fasse l'objet d'une révision. Il ou elle doit alors en faire la demande par écrit au CÉFRANC, l'organisme qui gère le TECFÉÉ, et acquitter des frais de 50 $. À la suite de cette révision, le résultat sera envoyé par la poste. S'il est supérieur au premier, ce résultat deviendra officiel. Si le nouveau résultat est identique ou inférieur au premier résultat, ce dernier demeure le résultat officiel. Il n'y aura pas de frais si la révision permet d'obtenir la note de passage.

Consultez ce lien pour avoir accès aux guides de préparation au TECFÉE pour la rédaction.

Consultation de l'examen de compétences en français

Conformément à la décision du comité directeur du TECFÉE au sein du CÉFRANC, aucune consultation d'épreuve n'est possible.

Échéance pour la réussite de l'examen de compétences en français

Pour garantir sa place au stage III, l'étudiant devra réussir le TECFÉE au plus tard au cours de son **5e trimestre (automne)**. Dans le cas contraire, l'étudiante ou l'étudiant se verra automatiquement retirer son droit d'inscription au stage III dans son programme de formation à compter du trimestre 6, et ce, pour une période d'un an.

Suspension au droit à l'inscription

1. **Dès la suspension du droit à l'inscription, l'étudiante ou l'étudiant doit rencontrer la direction du module afin de connaître les possibilités qui s'offrent à lui.** Son cheminement est analysé et un plan précis de travail est préparé pour lui permettre de poursuivre sa démarche afin d'améliorer ses compétences.

2. Pendant la période de suspension, l'étudiante ou l'étudiant peut s'inscrire uniquement à des cours antérieurs dans le cheminement prévu au baccalauréat qui ne seraient pas encore réussis ou pour lesquels les résultats sont jugés trop faibles. L'inscription à des cours hors programme en français ou en mathématique est également possible.

   Aucun cours dans le programme, sauf ceux du trimestre 6, à l'exclusion du stage, ne peut être suivi tant que l'étudiante ou l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de compétences en français. De plus, aucun cours hors établissement suivi pendant la période de suspension d'inscription ne pourra être intégré au programme ou faire l'objet d'une reconnaissance des acquis[4].

3. La période de suspension d'inscription au stage III ou de suspension d'inscription au programme est d'un an[5].

   Au terme de cette période, l'étudiante ou l'étudiant pourra réintégrer le programme uniquement s'il a réussi le test de certificat en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE)[6].

Si lors du premier trimestre de suspension d'inscription au stage III, l'étudiante ou l'étudiant satisfait aux exigences du TECFÉE, elle ou **il devra néanmoins attendre jusqu'en janvier** de l'année suivante pour réintégrer le programme du trimestre 6.

[4] Règlement 5 : Régime des études de premier cycle.
[5] Mesures de restriction à la poursuite des études – Résolution PREP 191-409 - Conseil de module préscolaire-primaire, 6 février 2008.
[6] Règlement 5 (17 juin 2008) établit à un an toute période de suspension.

Mesures spéciales d’encadrement[7]

Une étudiante ou un étudiant ayant une moyenne inférieure à 2,0/4,3 voit son dossier être placé en mesures spéciales d’encadrement.

Tutelle

La première étape est la mise sous tutelle, le service du registrariat informe l’étudiante ou l’étudiant de la situation.

La direction du module convoque alors l'étudiante ou l'étudiant pour discuter de ses résultats dans ses cours, de son cheminement et des moyens susceptibles de lui permettre d'améliorer son rendement. L'étudiante ou l'étudiant doit reprendre les cours avec mention « échec » (E) au trimestre suivant ou dès que ceux-ci sont à l'offre de cours et, selon l'évaluation faite par la direction de module, la reprise de certains cours réussis avec mention D, D+ ou C-. Au terme de la discussion, un bref rapport est rédigé, une copie est transmise à l'étudiante ou à l'étudiant et une copie est versée à son dossier.

Consolidation

Si l’étudiante ou l’étudiant ne réussit pas à augmenter sa moyenne au-dessus de 2,0/4,3, le service du registrariat l’informe que la poursuite de ses études est mise en consolidation.

La direction du Module convoque l'étudiante ou l'étudiant pour discuter de ses résultats dans ses cours et de son cheminement. Un programme d'encadrement personnalisé susceptible de lui permettre d'améliorer son rendement lui est présenté. Au terme de la discussion, une copie du programme d'encadrement personnalisé lui est remis, corrigé s'il y a lieu et une copie est déposée à son dossier.

À la suite de l'analyse de la situation, la direction de module peut limiter l'étudiante ou l'étudiant qui chemine à temps complet à douze (12) crédits d'inscription par trimestre et l'étudiante ou l'étudiant qui chemine à temps partiel à six (6) crédits d'inscription par trimestre. L'étudiante ou l'étudiant doit reprendre les cours avec mention « échec » (E) au trimestre suivant ou dès que ceux-ci sont à l'offre de cours et, selon l'évaluation faite par la direction de module, certains cours réussis avec mention D, D+ ou C-. En aucun cas, l'inscription à un cours-stage n'est permise.

Restriction

Le service du registrariat avertit l'étudiante ou l'étudiant que la poursuite de ses études est mise en restriction et qu'il y aura suspension de son programme ou de l'ensemble de cours de son programme, selon le cas, si la raison de l'imposition de la restriction n'est pas corrigée.

La direction du module convoque l’étudiante ou l’étudiant pour faire le bilan de ses études et de son programme d'encadrement personnalisé. Un programme d'encadrement personnalisé révisé susceptible de lui permettre de corriger la situation lui est présenté. Au terme de la discussion, une copie du

[7] Extrait du Règlement 5 : Régime des études de premier cycle.

programme d'encadrement personnalisé, lui est remis, corrigé s'il y a lieu, et une copie est déposée à son dossier.

L'étudiante ou l'étudiant qui chemine à temps complet se voit refuser l'inscription à des cours totalisant plus de douze (12) crédits par trimestre et celle ou celui qui chemine à temps partiel à des cours totalisant plus de trois (3) crédits par trimestre. À l'intérieur de ce maximum de crédits et dans le cadre de l'offre de cours de l'Université, les cours avec mention d'échec (« E ») ou les cours dont les résultats sont les plus faibles doivent être repris. En aucun cas, l'inscription à un cours-stage n'est permise.

Suspension du cheminement

À l'intérieur d'une période de trente (30) jours de calendrier de l'émission du relevé de notes, le service du registrariat avertit l'étudiante ou l'étudiant que son droit à l'inscription dans le programme ou dans l'ensemble de cours de son programme est suspendu pour une période d'un an.

Au terme de cette période d'un an, l'étudiante ou l'étudiant verra la mesure de suspension du droit à l'inscription levée si elle ou il produit à sa direction de module une demande écrite à cet effet avant la date de début d'inscription aux cours du trimestre qui suit le dernier trimestre d'application de la suspension du droit à l'inscription. Aucun cours suivi pendant la période de suspension ne pourra être intégré au programme ou à l'ensemble de cours du programme, ou faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis dans le cadre d'une nouvelle admission à ce programme, conformément à la disposition de l'article 8.5.

Avant que le service du registrariat ne lève, sur la recommandation de la direction de module, la mesure de suspension du droit à l'inscription, celle-ci identifie les cours qui seront traités hors programme afin d'obtenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,0/4,3 et en informe le service du registrariat. Si, au terme du premier trimestre d'inscription après la levée de la mesure de suspension du droit à l'inscription, la moyenne de l'étudiante ou de l'étudiant est inférieure à 2,0/4,3, on l'exclut de son programme ou de l'ensemble de cours de son programme.

Module en éducation préscolaire et enseignement primaire

Le module est un organisme institué pour favoriser l'atteinte des objectifs de formation visés dans le ou les programmes dont il a la responsabilité. Un module correspond aux programmes dont il a la responsabilité, aux groupes de personnes inscrites à ces programmes, aux membres du corps professoral qui les conseillent et leur enseignent, à toutes les personnes chargées de cours impliquées, de même qu'à des personnes de l'extérieur qui relient le module au milieu professionnel ou social impliqué. Dans les limites de sa juridiction, le module voit à l'application des règlements et des politiques de l'Université et de l'établissement.

Les principales responsabilités du module à l'égard des programmes sont :

1. D'assurer *le bon fonctionnement du ou des programmes* dont il a charge, de même que ses relations avec l'ensemble de l'établissement, en particulier avec les unités départementales et les autres modules;

2. De constituer et de tenir à jour *le dossier complet du ou des programmes* dont il assume la responsabilité, incluant les rapports d'évaluation et les modifications apportées à ces programmes;

3. De concevoir et d'élaborer *des projets de nouveaux programmes* ou de modifications du ou des programmes dont il a la responsabilité et de les soumettre pour approbation aux organismes responsables, conformément aux politiques et règlements de l'Université et de l'établissement;

4. De voir à ce que le ou *les programmes dont il a la responsabilité* soient *évalués* conformément aux politiques et règlements de l'Université et de l'établissement;

5. D'organiser les *activités d'introduction et de synthèse* prévues au programme;

6. De définir les *habiletés langagières attendues au terme du programme*, pour les programmes exigeant une compétence supérieure en français, d'identifier les moyens utilisés pour les évaluer et les mesures devant contribuer à les développer;

7. D'assurer une *liaison avec le milieu professionnel et social* concerné par les objectifs du programme;

8. D'assumer, de concert avec les unités départementales impliquées, un rôle d'*animation et de coordination auprès des membres du corps professoral* œuvrant dans le ou les programmes dont il a la responsabilité (notamment en ce qui concerne les objectifs de formation de ces programmes, les finalités du premier cycle et les modalités pédagogiques propres à en favoriser l'atteinte) et de collaborer avec les départements à la coordination des plans de cours.

Les responsabilités du module à l'égard des étudiantes et des étudiants sont :

1. De voir à *l'accueil des nouvelles et des nouveaux inscrits*;

2. D'assurer *l'encadrement des personnes inscrites* aux programmes rattachés au module; de voir à ce qu'elles soient conseillées sur leur choix de cours et le rythme de leurs études;

3. De voir à ce que chaque personne qui y est inscrite soit évaluée globalement et *d'attester l'atteinte, par celle-ci, des objectifs de son programme*;

4. D'organiser, conformément aux politiques de l'établissement, l'exercice *d'appréciation, par les étudiantes et les étudiants, des enseignements* qui leur sont dispensés.

Le conseil de module préscolaire-primaire se compose de quatorze membres :

1. **La directrice ou le directeur de module** : **la directrice ou** le directeur de module étant élu au campus de Rimouski ou au campus de Lévis;

2. **La codirectrice ou le codirecteur du module : la codirectrice et** le codirecteur de module étant élu à l'autre campus selon le campus de rattachement de la directrice ou du directeur de module;

3. **Deux professeures ou professeurs du campus de Lévis** et **deux professeures ou professeurs du campus de Rimouski**;

4. **Six étudiantes ou étudiants élus :**

   Trois étudiantes ou étudiants du campus de Lévis répartis de la façon suivante :
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau I (élu une année universitaire débutant une année paire);
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau II;
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau III;
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau IV (élu une année universitaire débutant une année impaire).

   Trois étudiantes ou étudiants de campus de Rimouski répartis de la façon suivante :
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau I (élu une année universitaire débutant une année impaire);
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau II;
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau III;
   - Une étudiante ou un étudiant de niveau IV (élu une année universitaire débutant une année paire).

5. **Deux personnes extérieures** à l'Université du Québec à Rimouski, une au campus de Lévis et une au campus de Rimouski;

6. **Une personne chargée de cours**.

Activités modulaires

Chaque année, un budget est alloué au Module préscolaire-primaire pour l'organisation d'activités modulaires. Ces activités sont sous la responsabilité des étudiantes et des étudiants et doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- l'activité n'est pas essentiellement à caractère social;
- l'activité constitue une formation parascolaire reliée à la discipline;
- l'activité s'adresse à plusieurs étudiantes et étudiants;
- l'activité aura des retombées auprès des autres étudiantes et étudiants du module;
- l'activité ne s'inscrit pas dans le cadre d'un cours;
- le Conseil de module a donné un avis favorable à la demande de soutien financier;
- l'étudiante ou l'étudiant participe financièrement au projet;
- l'activité n'est pas récurrente;
- le budget accordé à l'activité ne peut être utilisé pour défrayer les frais d'hébergement ou de transport.

Les projets d'activités doivent être soumis à la direction du module le plus tôt possible, au plus tard lors du dernier conseil de module vers la mi-avril pour acceptation par le Conseil de module.

Plan de cours

L'utilisation du plan de cours

Le plan de cours est utilisé par l'étudiante et l'étudiant comme guide à son apprentissage et comme **cadre de référence pour toute activité d'évaluation de l'enseignement**. Également, le plan de cours est utilisé par le Conseil de module comme cadre de référence pour l'application du règlement relatif à l'appréciation étudiante de l'enseignement et la révision des programmes. Aussi, le plan de cours est utilisé par l'unité départementale dont relève le cours comme cadre de référence pour l'évaluation de la professeure, du professeur ou de la personne chargée de cours.

Un cours consiste en un ensemble d'activités d'apprentissage (leçons, magistrales, travaux pratiques, séminaires, stages, recherche, travail personnel, etc.) répondant à des objectifs particuliers et entrant dans la composition d'un ou de plusieurs programmes. Chaque unité constituante fixe le nombre entier de crédits attribués à chacun des cours. Normalement, le cours a une pondération de trois crédits. Pour chaque groupe-cours qu'il doit dispenser à un trimestre donné, la professeure, le professeur ou la personne chargée de cours prépare, avant le début du cours, un projet de plan de cours.

Le plan de cours comprend l'identification (sigle et titre), la description apparaissant dans l'annuaire de l'**UQAR,** les précisions sur les éléments de la description du cours, principalement sur les objectifs, le contenu et les références bibliographiques essentielles, l'insertion du cours dans le programme, les formules pédagogiques suggérées, le calendrier des rencontres et un échéancier de remise de travaux, les modes d'évaluation suggérés (en aucun cas, une modalité d'évaluation [épreuve, examen] n'intervient dans le résultat global pour plus de 50 %, et 60% **au minimum** de la note finale doit provenir de modalités d'évaluation dont la forme est individuelle), la liste des compétences considérées par le cours et comment elles sont évaluées, la notation proposée et les modalités de reprise des cours (pour les cours touchés par les stages).

Lors de la première séance de cours, la professeure, le professeur ou la personne chargée de cours met à la disposition des étudiantes et aux étudiants inscrits, le projet de plan de cours. La professeure, le professeur ou la personne chargée de cours et les étudiantes et les étudiants établissent un consensus relatif aux formules pédagogiques, aux modes d'évaluation, au calendrier des rencontres et à l'échéancier de remise de travaux proposés.

Dans l'impossibilité d'en arriver à un consensus sur un ou des éléments du plan de cours mentionnés au paragraphe précédent, la décision définitive appartient à la professeure, au professeur, à la personne chargée de cours ou à l'équipe pédagogique. Dans ce cas, la professeure, le professeur, la personne chargée de cours ou l'équipe pédagogique, doit en avertir la direction de l'unité départementale à la fin de la sixième heure de cours. Ce dernier informe le directeur de module concerné.

Civilité

Il est primordial de porter une attention particulière au climat de classe établi dans le cadre d'un cours, celui-ci étant la clé de voûte pour favoriser l'apprentissage et le bien-être des étudiantes et des étudiants ainsi que des ressources professorales.

Dans l'éventualité où un problème ou une insatisfaction survenaient dans un cours, il est de mise d'en discuter d'abord avec la ressource professorale afin de solutionner le problème et gérer l'insatisfaction. Si le problème ou l'insatisfaction était de nature telle à faire intervenir une autre partie, il est de mise de communiquer avec la direction modulaire qui évaluera la situation et tentera de trouver des avenues de résolutions. Au besoin, cette dernière fera intervenir la direction du département des sciences de l'éducation.

Dans l'éventualité où une ressource professorale vivait un inconfort, un malaise ou une réelle insatisfaction envers une étudiante ou un étudiant, voire un groupe, il s'avère impératif d'en parler d'abord, en privé, à la personne ou aux personnes concernées. Si cette démarche s'avère infructueuse, la ressource professorale est invitée à en discuter avec sa direction de département, laquelle pourra impliquer la direction du module concerné, le cas échéant.

Nous vous rappelons également que l'UQAR s'est dotée d'une politique visant à prévenir et à contrer l'incivilité, la discrimination et le harcèlement.

Méthodologie

Pour tous les travaux produits dans le cadre de la formation, il est fondamental de respecter les **normes de présentation attendues à l'université**. Ces dernières sont présentées et détaillées dans le guide de présentation des travaux de l'UQAR disponible sur ce LIEN.

Plagiat et fraude[8]

Comité de discipline

Le comité de discipline est un organisme formé par le conseil d'administration chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents conformément au présent article.

Composition du comité de discipline

Le comité de discipline est composé de quatre personnes, soit

1. La vice-rectrice ou le vice-recteur à la formation et à la recherche ou son mandataire qui le préside;
2. La doyenne ou le doyen des études de premier cycle ou son mandataire;
3. Une professeure ou un professeur nommé pour deux ans par le conseil d'administration;
4. Une étudiante ou un étudiant régulier nommé pour deux ans par le conseil d'administration, désigné par et parmi les étudiantes et les étudiants membres de la Commission des études qui sont inscrits à un programme d'études de premier cycle.

Le secrétaire général de l'Université agit à titre de secrétaire du comité. En prévision d'absence ou d'incapacité d'agir des personnes nommées aux points 3 et 4 du présent article, le conseil d'administration nomme aussi un substitut à la professeure ou au professeur et un substitut à l'étudiante ou à l'étudiant. Les membres du comité saisis d'une affaire doivent la terminer nonobstant la perte de qualité pour laquelle ils ont été nommés.

Procédure du comité de discipline

Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte est qualifiable de plagiat, de fraude ou de falsification de document doit, dans les dix jours ouvrables qui suivent la constatation de l'acte, mais n'excédant pas un délai de six mois de l'occurrence de l'acte, faire parvenir au secrétaire général un rapport écrit accompagné au besoin des pièces justificatives.

Sur réception du rapport, le secrétaire général avise immédiatement le registraire de suspendre l'émission du relevé de notes de l'étudiante ou de l'étudiant en cause. Il avise également, s'il y a lieu, la professeure ou le professeur, la personne chargée de cours ou l'équipe pédagogique de suspendre la notation des étudiantes ou des étudiants en cause dans le ou les cours concernés.

Dès que possible, après la réception du rapport, le secrétariat général convoque le comité de discipline, transmet à l'étudiant ou à l'auditeur une copie du rapport et avise également l'auteur du rapport et l'étudiant ou l'auditeur de la date, de l'heure et de l'endroit de la réunion du comité de discipline, ainsi

[8] Consulter ce lien afin d'avoir accès *au Règlement 5 – Régime des études de premier cycle, art. 15, Plagiat et fraude*

que de leur droit d'être entendus par le comité, s'ils le désirent, avant qu'une décision ne soit rendue. L'avis doit avoir été fait au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Toute tentative de fraude ou de plagiat de même que toute participation à un acte de fraude, de plagiat ou de falsification de documents sont soumises aux mêmes règles et passibles des mêmes sanctions.

Voici les éléments principaux qui sont considérés comme du plagiat et passibles de sanctions :

1. Copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source ;
2. Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source ;
3. Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
4. Remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant) ;
5. Remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

Sanctions

Le comité de discipline devra déterminer si les actes rapportés sont de nature à être sanctionnés. Si tel est le cas, il pourra appliquer ou recommander, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

1. Annulation de l'épreuve ou du travail;
2. Échec du cours;
3. Suspension pendant un ou plusieurs trimestres, pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois;
4. Recommandation au conseil d'administration de l'exclusion de l'Université pour une période maximale de cinq (5) ans.

Si le comité de discipline juge approprié de sanctionner un acte de plagiat ou de fraude par une recommandation d'exclusion, le secrétaire général doit transmettre immédiatement la recommandation au conseil d'administration qui, seul, peut prononcer l'exclusion. Il informe également l'étudiante ou l'étudiant de la décision du comité de discipline ou du droit qu'il a d'être entendu par le conseil d'administration.

Le secrétaire général transmet la décision au registraire et aux personnes concernées. Elle devient exécutoire dès que signifiée à l'intéressé par le registraire.

Dispositions générales

L'ensemble des pièces du dossier soumis au comité de discipline ou au conseil d'administration est confidentiel et l'accès en est limité aux personnes désignées par le conseil d'administration.

L'étudiant ou l'auditeur contre lequel une accusation de plagiat ou de fraude est pendante a le droit de poursuivre ses études tant et aussi longtemps que la décision n'a pas été rendue par le comité de discipline ou le conseil d'administration.

La suspension des processus de notation et d'émission des relevés de notes demeure tant et aussi longtemps que le comité n'a pas disposé du cas.

Plagier c'est nul! – Halte au plagiat et au copiage

Les institutions universitaires sanctionnent le plagiat comme une fraude parce que c'est leur devoir de protéger l'honnêteté intellectuelle, la probité en recherche, les droits de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur et de veiller à la qualité des diplômes qu'elles émettent. Votre diplôme reflète les connaissances et les habiletés que vous aurez acquises durant vos études : il doit aussi, en plus de votre savoir-faire, témoigner de votre intégrité et de votre savoir-être, garants de votre bien-être dans la vie professionnelle.

À l'UQAR, les sanctions contre le plagiat varient en fonction de la gravité de l'infraction (plagiat avec ou sans préméditation, 1er cas ou récidive, etc.) : annulation de l'épreuve ou du travail, mention d'échec au cours, suspension du programme d'études pour un ou plusieurs trimestres, exclusion de l'université. Pour des renseignements supplémentaires sur le sujet, consulter, selon le cas, le **Règlement 5, art. 15** du *Régime des études de 1er cycle.*

Les formes et les causes du plagiat

Selon la terminologie utilisée par Christiane Médaille (2005)[9], il existe plusieurs types de plagiat : le « plagiat accidentel », le « plagiat intentionnel », le « *cyberplagiat* » et l'« a*utoplagiat* ».

Pour des renseignements supplémentaires sur le sujet, vous pouvez participer à cet atelier de prévention du plagiat et consulter ce document du Centre d'aide à la réussite (CAR) : vous y trouverez des informations relatives au plagiat, aux mesures anti-plagiat et au droit d'auteur.

[9] Christiane MÉDAILLE, 2005. *Plagiat*, Bibliothèque des sciences de l'éducation, UQAM.

Appréciation étudiante de l'enseignement

L'appréciation étudiante de l'enseignement a pour objectifs de :

- Permettre au Conseil de module de vérifier si l'enseignement reçu par les étudiantes et les étudiants leur a permis d'atteindre les objectifs du cours et de situer ce cours par rapport aux objectifs du programme;

- Permettre à la professeure ou au professeur ou à la personne chargée de cours de faire le point sur son enseignement et d'y apporter les correctifs nécessaires;

- Fournir à l'unité départementale des données nécessaires à l'évaluation de la composante enseignement de la professeure ou du professeur ou de la personne chargée de cours.

L'appréciation continue de l'enseignement a pour objectifs de :

- Favoriser les discussions entre la professeure ou le professeur ou la personne chargée de cours et les étudiantes et les étudiants pour résoudre les problèmes perçus;

- Permettre au Conseil de module d'assurer de façon immédiate et continue la solution des problèmes perçus par les étudiantes et les étudiants;

- Permettre à la directrice ou au directeur de l'unité départementale d'assurer, de façon continue, la pertinence et la qualité de l'enseignement dispensé.

L'appréciation étudiante de l'enseignement

Depuis l'automne 2009, un logiciel de l'appréciation de l'enseignement en ligne donne la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de se prononcer sur l'appréciation des cours respectifs qu'ils ont suivis durant un trimestre donné. Cet exercice s'adresse aux étudiantes et aux étudiants des deux campus, Rimouski et Lévis, ainsi qu'en Beauce.

Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant remplit un questionnaire en ligne (pouvant être aussi complété sur un téléphone intelligent).

Prenez note que le suivi administratif n'est assuré que dans le cas des évaluations ayant obtenu un taux de participation égal ou supérieur à 50%, d'où l'importance de réaliser l'appréciation de l'enseignement.

Antécédents judiciaires

Remarque relative à l'autorisation d'enseigner
Selon l'information publiée par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) dans le « répertoire des programmes approuvés de formation des maîtres », l'étudiante ou l'étudiant qui réussit ce programme est susceptible d'obtenir, moyennant une recommandation favorable des autorités compétentes, un brevet d'enseignement.

Dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires
Nous vous suggérons toutefois de consulter le document intitulé La vérification des antécédents judiciaires – Document d'information à l'intention des demandeurs et des titulaires d'une autorisation d'enseigner disponible sur le site Internet des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) puisque l'obtention du brevet est conditionnelle à l'évaluation du dossier judiciaire des candidates et candidats.